



VILLE DE PULLY
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires culturelles

Préavis N° 9 - 2006
au Conseil communal

**Préavis d'intention
sur les prestations communales non obligatoires**

Table des matières

1. Préambule	6
2. Méthodologie	7
2.1. Généralités	7
2.2. Aspects financiers	7
2.3. Investissements	8
2.4. Vente	8
2.5. Frais transversaux	8
2.6. Frais d'exploitation et d'entretien	8
2.7. Personnel	9
2.8. Développement durable	9
2.8.1. Cohérence sur le plan social	9
2.8.2. Cohérence sur le plan du développement durable	9
2.8.3. Cohérence sur le plan économique	9
3. Domaine de l'administration générale	10
3.1. Bibliothèque communale – rubrique budgétaire 150	10
3.1.1. Tableau récapitulatif	10
3.1.2. Description de la prestation – Contexte historique	10
3.1.3. Données financières	11
3.1.4. Position de la Municipalité	11
3.2. Sociétés locales – rubrique budgétaire 152	12
3.2.1. Tableau récapitulatif	12
3.2.2. Description des prestations – Contexte historique	12
3.2.3. Personnel	14
3.3. Manifestations importantes et appui logistique – rubrique budgétaire 152 – imputations internes	15
3.3.1. Appui logistique	15
3.4. Subventions versées par l'administration générale – rubrique budgétaire 140	15
3.4.1. Subventions	15
3.4.2. Description de la prestation – Contexte historique	16
3.5. Position de la Municipalité sur les chapitres 3.2, 3.3 et 3.4	17
3.6. Dons au Tiers-Monde – rubrique budgétaire 141	18
3.6.1. Tableau récapitulatif	18
3.6.2. Description de la prestation – Contexte historique	18
3.6.3. Données financières	18
3.6.4. Position de la Municipalité	18
3.7. Récapitulatif du Domaine administration générale	19

4. Domaine culturel	20
4.1. Théâtre de l'Octogone – Service des affaires culturelles – rubrique budgétaire 151	20
4.1.1. Tableau récapitulatif	20
4.1.2. Description de la prestation – Contexte historique	20
4.1.3. Données financières	22
4.1.4. Subventions	23
4.1.5. Position de la Municipalité	24
4.2. Théâtre des jeunes – rubrique budgétaire 151	25
4.2.1. Description de la prestation – Contexte historique	25
4.2.2. Données financières	25
4.2.3. Subventions	25
4.2.4. Position de la Municipalité	26
4.3. Compagnie Linga – rubrique budgétaire 151	26
4.3.1. Description de la prestation – Contexte historique	26
4.3.2. Données financières	27
4.3.3. Subventions	27
4.3.4. Position de la Municipalité	27
4.4. Musées – rubrique budgétaire 151	27
4.4.1. Tableau récapitulatif	27
4.4.2. Description de la prestation – Contexte historique	28
4.4.3. Données financières	30
4.4.4. Subventions	31
4.4.5. Position de la Municipalité	31
4.5. Café-théâtre de la Voirie – rubrique budgétaire 151	32
4.5.1. Tableau récapitulatif	32
4.5.2. Description de la prestation – Contexte historique	32
4.5.3. Données financières	33
4.5.4. Subventions	33
4.5.5. Position de la Municipalité	33
4.6. Ecole de musique – rubrique budgétaire 500	34
4.6.1. Tableau récapitulatif	34
4.6.2. Description de la prestation – Contexte historique	34
4.6.3. Données financières	35
4.6.4. Subventions	36
4.6.5. Position de la Municipalité	36
4.7. Récapitulatif du Domaine culturel	36
5. Domaine des sports et des loisirs	37
5.1. Centre sportif de Rochettaz – rubrique budgétaire 170	37
5.1.1. Tableau récapitulatif	37
5.1.2. Description de la prestation – Contexte historique	37
5.1.3. Données financières	38
5.1.4. Position de la Municipalité	39
5.2. Aménagement des rives du lac	40

5.2.1. Description de la prestation – Contexte historique	40
5.2.2. Données financières	40
5.3. Pully-Plage (piscine) – rubrique budgétaire 171	41
5.3.1. Tableau récapitulatif	41
5.3.2. Description de la prestation – Contexte historique	41
5.3.3. Données financières	42
5.4. Piscine couverte – rubrique budgétaire 173	43
5.4.1. Tableau récapitulatif	43
5.4.2. Description de la prestation – Contexte historique	43
5.4.3. Données financières	44
5.5. Port de plaisance – rubrique budgétaire 172	45
5.5.1. Tableau récapitulatif	45
5.5.2. Description de la prestation – Contexte historique	46
5.5.3. Données financières	46
5.6. Données financières – frais de personnel – des points 5.3 à 5.5	48
5.7. Position Municipalité sur les points 5.2 à 5.5	48
5.8. Vignes – rubrique budgétaire 330	49
5.8.1. Tableau récapitulatif	49
5.8.2. Description de la prestation – Contexte historique	49
5.8.3. Données financières	50
5.8.4. Position de la Municipalité	51
5.9. Stand de tir de Volson – rubrique budgétaire 351	52
5.9.1. Tableau récapitulatif	52
5.9.2. Description de la prestation – Contexte historique	52
5.9.3. Données financières	54
5.9.4. Position de la Municipalité	55
5.10. Récapitulatif du Domaine des sports et des loisirs	55
6. Domaine des écoles et du social	56
6.1. Réfectoires scolaires – rubrique budgétaire 513	56
6.1.1. Tableau récapitulatif	56
6.1.2. Description de la prestation – Contexte historique	56
6.1.3. Données financières	58
6.2. Etudes surveillées	59
6.2.1. Tableau récapitulatif	59
6.2.2. Description de la prestation – Contexte historique	59
6.2.3. Données financières	59
6.3. Camps scolaires à la montagne – Home-école des Mosses – rubrique budgétaire 570	59
6.3.1. Tableau récapitulatif	59
6.3.2. Description de la prestation – Contexte historique	60
6.3.3. Données financières	60
6.4. Camps de vacances aux Mosses – rubrique budgétaire 571	61

6.4.1. Tableau récapitulatif	61
6.4.2. Description de la prestation – Contexte historique	62
6.4.3. Données financières	62
6.5. Camps de vacances aux Monts-de-Pully – rubrique budgétaire 572	63
6.5.1. Tableau récapitulatif	63
6.5.2. Description de la prestation – Contexte historique	63
6.5.3. Données financières	64
6.6. Aides individuelles aux écoles – rubriques budgétaires 510 et 520	64
6.6.1. Tableau récapitulatif	64
6.6.2. Description de la prestation – Contexte historique	65
6.6.3. Données financières	66
6.7. Service médical – prévention	66
6.8. Position de la Municipalité sur les chapitres 6.1 à 6.7	67
6.8.1. Réfectoires scolaires – Etudes surveillées	67
6.8.2. Camps scolaires à la montagne – Home-école des Mosses	67
6.8.3. Camps de vacances aux Mosses et aux Monts-de-Pully	67
6.8.4. Aides individuelles aux écoles – Service médical – Prévention	68
6.9. Social - subventions	68
6.9.1. Tableau récapitulatif	68
6.9.2. Description de la prestation – Contexte historique	68
6.9.3. Données financières	69
6.10. Garderies, Espace Jeunes et Mamans de jours	70
6.10.1. Tableau récapitulatif	70
6.10.2. Description de la prestation – Contexte historique	71
6.10.3. Données financières	72
6.11. Tableau récapitulatif des points 6.9 et 6.10	73
6.12. Position de la Municipalité sur les chapitres 6.9 et 6.10	73
6.13. Récapitulatif du Domaine des écoles et du social	74
7. Récapitulation générale	75
8. Conclusion	76

Préavis d'intention sur les prestations communales non obligatoires

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce préavis d'intention est issu d'une réflexion initiée au sein de la Direction des finances, lors de la préparation du budget 2005, et en liaison avec les discussions tenues suite à l'adoption du dispositif d'économies de l'été 2004.

De simple document de synthèse, permettant de retrouver aisément telle ou telle donnée financière, il est apparu à la Municipalité comme un instrument utile devant permettre de mieux cadrer toute approche budgétaire sous les angles de la priorité et de la nécessité.

En automne 2005, la Municipalité décida alors de transformer ce document interne en un préavis d'intention, détaillé tant sur le fond que sur les aspects du coût des prestations non obligatoires sous-tendant la vie communautaire de Pully.

Cette démarche se veut informative et illustrative de tout ce qui a été édifié, patiemment, tout au long des dernières décennies.

Ces prestations ne consistent pas en une juxtaposition de désirs luxueux, d'envies pharaoniques ou passagères mais bien en un ensemble cohérent, soutenu et correspondant à la volonté exprimée par les Pulliérans.

La Municipalité a clairement explicité sa position par rapport aux quatre chapitres qui composent ce préavis d'intention. Elle entend vous faire partager son analyse et ses conclusions, confortant ainsi son action dans un esprit de qualité et de service à l'endroit des habitants de Pully.

2. METHODOLOGIE

2.1. Généralités

Nous avons sélectionné 26 prestations non obligatoires.

Afin de rendre ce préavis le plus lisible possible, nous avons classifié ces 26 prestations en 4 domaines qui sont les suivants :

- Domaine de l'administration générale;
- Domaine culturel;
- Domaine des sports et des loisirs;
- Domaine des écoles et du social.

2.2. Aspects financiers

Il faut être conscient que les montants qui sont inscrits dans le présent document sont des estimations et qu'ils sont mentionnés à titre indicatif. En effet, une partie des 26 prestations décrites dans ce préavis n'est pas composée uniquement de tâches ne découlant pas d'obligations légales.

La méthodologie utilisée pour le calcul des montants de chacune des prestations s'est basée pour l'essentiel sur l'organisation comptable de la Ville de Pully. Cette méthode a été choisie car elle permet, dans des délais raisonnables, de déterminer le coût d'une prestation donnée. Cependant, il faut relever que cette information reste une donnée approximative et qu'elle devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie en cas de suppression de prestations. Par conséquent, les montants mentionnés dans les différents chapitres de ce préavis peuvent être considérés comme des économies potentielles en cas de suppression. Il n'est pas certain que la suppression de la prestation permettrait l'économie compète du montant estimé.

Pour évaluer certains coûts de manière plus fine, il faudrait avoir recours à la comptabilité analytique qui n'est pas encore mise en place à Pully.

2.3. Investissements

De fait, les investissements décrits dans ce préavis ont été réalisés à des époques différentes et par conséquent doivent être relativisés.

Quant aux frais financiers, ils ne sont pas pris en compte dans ce préavis, la plupart des objets ayant été amortis comptablement plus rapidement que nécessaire durant les années favorables.

2.4. Vente

La vente des terrains, bâtiments ou installations n'a pas été évoquée dans ce préavis.

En effet, il va sans dire que certains objets seraient difficiles à vendre vu leur configuration et de ce fait leur estimation quasiment impossible.

2.5. Frais transversaux

Les frais des services transversaux (finances, personnel et informatique notamment) n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des coûts de chaque prestation.

2.6. Frais d'exploitation et d'entretien

Les frais d'exploitation sont des charges à caractère annuel qui sont indispensables afin que la prestation puisse s'effectuer. Ne sont pas compris dans les charges d'exploitation, celles relatives aux frais de personnel qui font l'objet d'un chapitre particulier (voir chiffre 2.7.). En ce qui concerne les frais d'entretien, ce sont des charges qui sont directement rattachées à l'exploitation d'un immeuble qui est dévolu à une prestation (frais de chauffage, d'entretien, d'eau, d'électricité, ...).

2.7. Personnel

L'arrêt de toutes les activités décrites dans le présent préavis représenterait le licenciement d'environ :

- 29 collaborateurs engagés par contrat de droit public;
- 25 collaboratrices engagées par contrat de droit privé (réfectoires, musées) mais travaillant à la Ville, pour la plupart depuis de nombreuses années.

Sur les 29 collaborateurs engagés par contrat de droit public, la moitié a plus de 50 ans et 40% plus de 55 ans. Leur licenciement poserait des problèmes certains de réinsertion, sans compter le fait que plus de la moitié des employés concernés habitent à Pully.

En cas de licenciement de plus de 10% du personnel, il faut de toute façon envisager un plan social. De plus, au vu de la fidélité des collaborateurs (un quart a plus de 20 ans d'ancienneté), il faudrait prévoir des compensations adéquates ainsi que d'éventuelles mesures de réinsertion.

2.8. Développement durable

2.8.1. Cohérence sur le plan social

La démarche du présent préavis a été conduite en étroite collaboration avec les personnes concernées.

La position de la Municipalité, tendant au maintien des prestations, va dans le sens d'une sauvegarde des emplois existants.

2.8.2. Cohérence sur le plan du développement durable

Les objets traités dans ce préavis sont des activités qui, incontestablement, améliorent la qualité de vie de la population et de tous les groupes sociaux, non seulement aujourd'hui mais également dans le futur.

2.8.3. Cohérence sur le plan économique

Il est clair qu'actuellement, les dépenses, engendrées par les prestations offertes dans les différents domaines exposés dans ce préavis, pèsent sur la situation financière de la Ville. Toutefois, les supprimer, ne rendrait pas non plus à la Ville son équilibre financier. Si l'on fait la pesée des intérêts en présence, il apparaît clairement que le dommage serait infiniment plus grand si l'on supprimait ces prestations que l'impact qu'elles ont sur les finances communales.

3. DOMAINE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

3.1. Bibliothèque communale – rubrique budgétaire 150

3.1.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	2.00	290'000.00
Acquisition de livres, CD et DVD		51'000.00
Total des charges d'exploitation		341'000.00
Abonnements		-15'000.00
Total des revenus d'exploitation		-15'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	2.00	326'000.00

3.1.2. Description de la prestation – Contexte historique

Fin du XIX^e siècle création de la bibliothèque communale.

Septembre 1945 augmentation du budget annuel de CHF 200.00 à CHF 250.00.

Septembre 1977 décision d'engagement d'un(e) bibliothécaire à mi-temps.

Janvier 1980 création d'un poste de bibliothécaire à plein temps.

Août 1989 création de la Phonothèque et d'un deuxième poste de bibliothécaire.

Août 2003-2006 informatisation de tout le fonds de la bibliothèque (25'000 livres, 9'000 CD et 450 DVD) réalisée entièrement à l'interne.

Automne 2006 suppression de la gratuité et introduction d'un abonnement en même temps que la mise en service du prêt informatisé.

3.1.3. Données financières

Frais de personnel

Le personnel se compose d'une personne à plein temps et de deux personnes à 50%, ce qui représente 2 équivalents plein temps (ci-après EPT), soit CHF 290'000.00.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation consistent, pour l'essentiel, en l'achat de livres, de journaux et de documentation pour un montant annuel d'environ CHF 51'000.00.

Le contenu de la Bibliothèque n'a pas de valeur marchande. Les livres et CD sont équipés pour le prêt et portent des tampons de bibliothèque. Ils sont donc difficilement revendables.

Revenus d'exploitation

Dès l'introduction du prêt informatisé, un abonnement sera perçu qui permettra une rentrée annuelle d'environ CHF 15'000.00. Les retombées de l'introduction d'une taxe de retard sont difficilement quantifiables.

3.1.4. Position de la Municipalité

La Bibliothèque, accessible à toute personne, dès l'âge de 15 ans, est fréquentée par un lectorat fidèle d'environ 900 personnes auquel il convient d'ajouter quelque 800 usagers occasionnels (une à deux visites par année).

Le 70% du lectorat est pulliéran.

La Bibliothèque joue un rôle social important en tant que lieu de rencontre, d'échanges, de partage, d'écoute et de conseil qui dépasse largement le domaine purement culturel.

La comparaison avec les autres bibliothèques est difficile dans la mesure où, dans les autres villes, les bibliothèques municipale et scolaire sont regroupées. Toutefois, tant au niveau de l'offre que des dépenses de fonctionnement, Pully se situe dans la moyenne des villes du Canton.

La Municipalité estime donc que cette prestation est indissociable du paysage culturel pulliéran.

3.2. Sociétés locales – rubrique budgétaire 152

3.2.1. Tableau récapitulatif

Subventions	Montants (en CHF)
Subventions aux sociétés sportives	175'000.00
Fonds sports, culture et loisirs	70'000.00
Participation communale au « Passeport vacances »	8'200.00
Subventions au Corps de Musique de Pully (CMP)	35'000.00
Subventions à la Ludothèque et mise à disposition des locaux	32'400.00
Diverses subventions	5'900.00
Total des subventions	326'500.00
Mise à disposition des locaux	Montants (en CHF)
Mise à disposition des locaux pour les sociétés sportives et culturelles	-80'000.00
Total des frais de locaux	-80'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	246'500.00

3.2.2. Description des prestations – Contexte historique

Sociétés sportives

- 1988 demande de soutien financier des sociétés sportives formant des juniors par l'intermédiaire de la Commission consultative et extraparlamentaire des sports.
- 11 octobre 1989 approbation par le Conseil communal d'un préavis proposant d'inscrire une somme de CHF 45'000.00 au budget annuel afin de verser aux sociétés ayant un mouvement juniors CHF 150.00 par jour de cours de formation suivi par leurs entraîneurs.
- 25 octobre 1995 approbation par le Conseil communal d'un préavis proposant de modifier le mode d'attribution des subsides alloués aux sociétés sportives en prenant en compte l'importance du mouvement juniors, le niveau de l'équipe-fanion pour les sports d'équipe et le montant lié à la mise à disposition des infrastructures communales.
- Le subside communal a ainsi atteint la somme de CHF 175'000.00 pour les mouvements juniors.

Fonds de culture, sports et loisirs

- 15 décembre 1976 dépôt d'une motion en faveur de la promotion culturelle et artistique à Pully, motion prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.
- 27 septembre 1978 le Conseil communal approuve la réponse de la Municipalité – préavis 17/8 du 20 août 1978 – dans sa séance du 29 septembre 1978.
- Il est notamment décidé de créer un fonds culturel pour apporter une aide financière à des manifestations extraordinaires, anniversaires, commémorations, etc.
- 31 décembre 1978 pour la première fois, on trouve au bilan de la Ville un montant de CHF 54'500.00 représentant le rendement des divers placements du Rentier de la Ville (titres, obligations).
- 1989 dès cette année-là, la Municipalité a retenu le principe d'une attribution forfaitaire fondée sur le rendement théorique d'un capital de CHF 1'500'000.00 à un taux de 4,5%, arrondi à CHF 70'000.00.

Passeport vacances

- Depuis 1981, participation de la Ville de Pully au passeport vacances de la région lausannoise, qui regroupe actuellement 47 communes.
- Durant deux semaines au mois de juillet et au mois d'août, le passeport vacances « traditionnel » permet aux enfants de 9 à 16 ans de participer à diverses activités sportives, récréatives ou culturelles. Les bénéficiaires peuvent également profiter gratuitement des transports publics du réseau Mobilis et accéder aux piscines, cinémas et musées de la région.
- Le passeport vacances « farniente », destiné aux enfants de 13 à 16 ans, offre uniquement l'accès aux transports publics, piscines, cinémas et musées.
- Chaque commune membre doit accueillir autant d'enfants, lors d'une ou plusieurs activités offertes gratuitement, qu'elle vend de passeports « traditionnels ».

En 2005, Pully a vendu 157 passeports « traditionnels » et 17 « farniente ». L'offre n'a malheureusement pas été à la hauteur de la demande de la population.

- Les activités proposées par la Ville de Pully ont été les suivantes :
 - ☞ randonnée en montagne (4 fois) organisée par le Greffe municipal;
 - ☞ tournoi de tennis (4 fois) organisé par le Tennis Club de Pully;
 - ☞ découverte du SDIS (4 fois) organisée par le SDIS de Pully.

- En 2005, le passeport vacances « traditionnel » était vendu au prix de CHF 40.00 (CHF 35.00 dès le second enfant) et le passeport vacances « farniente » au prix de CHF 30.00. Durant ce même exercice, le coût réel d'un passeport vacances « traditionnel » était de CHF 81.18. Dès lors, la part à la charge de Pully en 2005, y compris les coûts liés aux activités organisées par notre Ville, s'est montée à CHF 8'200.00.

Dès 2006, les prix sont les suivants : CHF 50.00 (CHF 45.00 dès le second enfant) pour le passeport « traditionnel » et CHF 35.00 pour le passeport « farniente ». Cette augmentation permettra de diminuer la part à charge des communes.

Corps de musique de Pully (CMP)

Dès 1966 aide financière annuelle de la Municipalité à la Fanfare municipale de CHF 8'000.00, augmentée à CHF 10'000.00 dès 1970, CHF 15'000.00 dès 1972, puis CHF 17'000.00 dès 1980 et CHF 20'000.00 dès 1988.

Fin 1982 reprise de son activité par l'Ecole du CMP avec un effectif de 6 musiciens. Un subside annuel de CHF 2'500.00 a été accordé par la Municipalité depuis 1982, porté à CHF 12'000.00 en 1988, puis à CHF 15'000.00 dès 1989. Ce subside constitue un soutien à la formation des jeunes au même titre que celui accordé aux autres sociétés locales, formatrices de juniors. L'Ecole de musique compte actuellement 25 élèves.

Ludothèque

- Dès 1985, aide financière de CHF 20'400.00 (CHF 1'700.00/mois), représentant la prise en charge du salaire de la directrice et l'indemnisation des personnes qui travaillent également au sein de la Ludothèque. Il est bien clair que la Ludothèque n'est pas en mesure de fonctionner sans cet appui, le bénévolat ne pouvant assurer toutes les tâches inhérentes à l'exploitation, qui comprend non seulement le prêt de jeux et jouets mais aussi la réparation de ces derniers.
- La Ludothèque bénéficie également de la mise à disposition gratuite de locaux au Collège des Alpes, dont la charge locative peut être estimée à CHF 1'000.00 par mois.

Mise à disposition des locaux

Dès 2005 une retenue de CHF 80'000.00, représentant la mise à disposition des infrastructures, a été introduite et répartie sur toutes les sociétés locales, tant sportives que culturelles.

3.2.3. Personnel

Les prestations ci-dessus engendrent des heures de travail pour le personnel communal, mais ne représentent pas une valeur significative ramenées en EPT.

3.3. Manifestations importantes et appui logistique – rubrique budgétaire 152 – imputations internes

3.3.1. Appui logistique

Quelques manifestations d'une certaine envergure sont organisées chaque année à Pully. Celles-ci sont soutenues par la Municipalité quelquefois sur le plan financier, mais pour la majorité des cas, **par un appui logistique** qui apparaît dans le budget sous la rubrique « Imputations internes » :

Libellés	Montants (en CHF)
Course pédestre « A travers Pully »	11'500.00
Football « Tournoi international juniors »	10'000.00
For Noise Festival	34'500.00
Course pédestre « Lausanne Marathon »	11'000.00
Fête du sauvetage	7'500.00
Club Nautique - Semaine du soir	3'000.00
Pully à l'Heure du Québec (manifestation bisannuelle)	55'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	132'500.00

3.4. Subventions versées par l'administration générale – rubrique budgétaire 140

3.4.1. Subventions

Libellés	Montants (en CHF)
For Noise Festival	20'000.00
Pully Lavaux à l'Heure du Québec	70'000.00
City Club Pully	40'000.00
Centre d'histoire et de perspectives militaires	5'000.00
Diverses subventions	10'000.00
Total des subventions	145'000.00

3.4.2. Description de la prestation – Contexte historique

For Noise Festival

- 1997 décision de l'Association culturelle ABRAXAS, à l'occasion de son 5^e anniversaire, d'organiser un festival sur le site des Quatre-Vents. Une garantie de déficit de CHF 3'000.00 a été accordée par la Municipalité.
- 1999 subvention de CHF 10'000.00 pour l'achat d'une nouvelle sonorisation et participation de CHF 3'000.00 au déficit de la manifestation, montant porté à CHF 5'000.00 dès l'année 2001.
- 2003 montant de CHF 30'000.00 versé (2004 et 2005 : CHF 20'000.00).

(voir sous chapitre 3.3 soutien logistique de CHF 34'500.00)

Pully Lavaux à l'Heure du Québec

- 1996 première édition de cette manifestation bisannuelle.
- 1998 la Municipalité a accordé une aide de CHF 10'000.00, ainsi qu'une prise en charge des travaux d'installation à l'intérieur du « Village québécois » de CHF 10'000.00, prélevée sous la rubrique budgétaire de l'aide au chômage.
- 2004 pour la 5^e édition, la Municipalité a octroyé une aide financière de CHF 106'000.00 (CHF 70'000.00 en cash et CHF 36'000.00 représentant la prise en charge des frais d'installation de la cantine du « Village québécois »).
- 2006 pour la 6^e édition, la subvention de la Municipalité est maintenue à CHF 70'000.00, alors que les frais d'installation de la cantine sont pris en charge par l'organisation du festival.

(voir sous chapitre 3.3 soutien logistique de CHF 55'000.00)

City Club Pully

Dès 1975 et jusqu'en 1992	pour le cinéma City, exonération de la moitié de la taxe communale sur les spectacles.
Août 2000	convention signée avec la Société Ciné Qua Non qui a repris la gestion du City Club Pully, qui stipule que la Ville de Pully s'engage à verser CHF 2.00 par billet d'entrée, ceci jusqu'à 25'000 entrées annuelles. Passé ce chiffre, c'est le City Club Pully qui rembourse la Ville de CHF 2.00 par billet vendu.
Juin 2002	nouvelle convention signée avec Cinérive SA qui assure désormais la gestion et la programmation de la salle de cinéma du City Club Pully.
Printemps 2006	les responsables de Cinérive SA renseigneront la Municipalité sur la poursuite ou non de l'exploitation du City Club Pully, au-delà du 31.12.2006.

CHPM - Centre d'histoire et de prospective militaires

Dès 1987 et jusqu'en 2003	subvention annuelle de CHF 10'000.00, la Municipalité estimant que le CHPM, installé dans le pavillon de recherches Général Guisan, dont la réputation a largement dépassé nos frontières et dont le rôle est reconnu de grande utilité sur les plans militaire et de recherche historique, méritait le soutien de la Ville.
Dès 2004	montant réduit à CHF 7'500.00, puis à CHF 5'000.00 dès l'année 2005.

3.5. Position de la Municipalité sur les chapitres 3.2, 3.3 et 3.4

La Municipalité est d'avis que les soutiens décrits sous les chapitres 3.2, 3.3 et 3.4 doivent être maintenus.

Ces différentes subventions ont déjà fait l'objet d'une réévaluation lors des réflexions menées suite au référendum sur l'arrêté d'imposition.

La Municipalité avait alors décidé de recentrer l'aide de la Ville sur des manifestations telles que Pully à l'heure du Québec, compte tenu de sa renommée dépassant largement le cadre communal, le For Noise qui remplit un créneau non occupé par les autres scènes de la région lausannoise et s'adresse aux jeunes, ou encore le City Club Pully, supprimant en contrepartie dans ce dernier cas les subventions à la Fondation vaudoise pour le cinéma et à la Cinémathèque.

3.6. Dons au Tiers-Monde – rubrique budgétaire 141

3.6.1. Tableau récapitulatif

Coût annuel estimé des subventions versées	30'000.00
---	------------------

3.6.2. Description de la prestation – Contexte historique

1970 le Conseil communal a décidé de renvoyer à la Municipalité une motion de M. le Conseiller Charles Rupp. Cette motion demandait à la Municipalité de prévoir dans son budget des trois années suivantes, le versement, à titre d'aide à la coopération, d'un montant égal à 0.1 % des recettes présumées.

26 mai 1971 malgré le préavis municipal 6/1971 demandant au Conseil communal de ne pas donner suite à la motion de M. le Conseiller Charles Rupp, le Conseil communal décida d'allouer à titre d'aide à la coopération, 0.1 % des recettes présumées dans le budget des années 1972, 1973 et 1974.

Cette prestation se présente sous forme de soutien financier versé à différentes associations, institutions ou organisations non gouvernementales afin de financer divers projets humanitaires au Tiers-Monde, dans les pays en voie de développement ou dans les pays où l'aide humanitaire est nécessaire.

3.6.3. Données financières

Frais de personnel

Les prestations ci-dessus engendrent des heures de travail pour le personnel communal mais ne représentent pas une valeur significative ramenées en EPT.

Subventions

Auparavant de CHF 50'000.00 par année, le montant consacré à cette prestation a été réduit à CHF 36'000.00 en 2004 puis CHF 30'000.00 en 2005. Les bénéficiaires sont généralement des organismes qui ne reçoivent pas de subventions cantonales ou fédérales.

3.6.4. Position de la Municipalité

La Municipalité est d'avis que l'aide apportée au Tiers-Monde est modeste mais bien ciblée et qu'elle s'inscrit dans la politique de développement durable qu'elle s'est engagée à mener.

3.7. Récapitulatif du Domaine administration générale

N° de référence	Prestations	Nombre d'EPT	Montant (en CHF)
3.1	Bibliothèque communale	2.00	326'000.00
3.2	Sociétés locales <i>- Mise à disposition de locaux</i>	0.00	326'500.00 <i>- 80'000.00</i>
3.3	Manifestations importantes et appui logistique	0.00	132'500.00
3.4	Subventions versées par l'administration générale	0.00	145'000.00
3.6	Dons au Tiers Monde	0.00	30'000.00
Total coût Domaine administration générale		2.00	880'000.00

4. DOMAINE CULTUREL

4.1. Théâtre de l'Octogone – Service des affaires culturelles – rubrique budgétaire 151

4.1.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	4.75	755'000.00
Charges d'exploitation		430'000.00
Participation aux charges culturelles lausannoises		200'000.00
Subventions versées à l'Octogone par la Ville de Pully		480'000.00
Subventions diverses		2'500.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>1'867'500.00</i>
Revenus d'exploitation		-30'000.00
Subventions versées par l'Etat de Vaud		-100'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-130'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation	4.75	1'737'500.00

4.1.2. Description de la prestation – Contexte historique

3 décembre 1975 approbation par le Conseil communal du principe de la construction du bâtiment avec « une grande salle ou aula de 400 places environ » et nomination d'une commission dite « Noverraz » par la Municipalité. Cette étude a été faite grâce à la motion du Conseiller communal Nicolas Conrad. La commission a livré son verdict lors de la séance du Conseil du 15 décembre 1976 : « *Cette commission est consciente qu'un effort plus important doit être fait pour la promotion culturelle et artistique à Pully. Elle souhaite qu'une telle politique s'élève au niveau de la région et que sa pratique soit liée étroitement à celle des autres communes avoisinant Lausanne. Pour cette raison, je demande à la Municipalité d'étudier, en fonction d'un programme cohérent d'activités, une augmentation des prestations pour la promotion culturelle et artistique ainsi que l'ouverture d'un « chapitre pour prestations en affaires culturelles et artistiques » pour le prochain Budget pour l'année 1978.* »

9 février 1977 le Conseil communal de Pully a décidé d'accorder à la

- Municipalité un crédit de CHF 3'952'000.00 et un autre de CHF 250'000.00 pour construire une « aula » de 455 places (le futur Octogone) avec une salle de répétitions dans le sous-sol.
- 1^{er} mai 1979 la section culturelle du Syndicat d'initiative de Pully-Paudex, mandatée par la Municipalité, a engagé Jean-Pierre Althaus, journaliste et comédien, pour qu'il occupe un poste d'administrateur chargé d'animer la Ville avec l'organisation de spectacles. Un subside communal lui a été octroyé pour cela.
- 1^{er} mai 1980 inauguration du Théâtre de l'Octogone (455 places).
- 1^{er} avril 1983 Jean-Pierre Althaus est alors engagé en qualité de directeur de l'Octogone par contrat de droit privé, cela suite à une décision du Conseil communal prise dans sa dernière séance de 1982. Ce poste sera par la suite enrichi d'une fonction supplémentaire, celle de chef du Service des affaires culturelles, en fonction d'une décision prise pour la création dudit service par le Conseil communal, le 31 octobre 1990.
- 25 octobre 1995 préavis d'intention présenté par la Municipalité au Conseil communal sur la politique culturelle, faisant le point sur les activités culturelles et précisant sa ligne de conduite en la matière ainsi que les objectifs et priorités qu'elle s'est fixés. Elle confirmait ainsi le maintien, sur le plan local, de son soutien à l'Octogone, au Musée, à la Bibliothèque communale, au Café-Théâtre de la Voirie, à Octogone Premières, aux sociétés locales et aux organisations parallèles à but culturel (exemple : Théâtre des jeunes) ainsi qu'à l'Ecole de musique.

4.1.3. Données financières

Frais de personnel

L'Octogone occupe cinq collaborateurs (le directeur, son adjointe, deux régisseurs et une responsable de la billetterie) représentant 4,75 EPT, ainsi que de nombreux auxiliaires (placeuses, machinistes, dames de vestiaires) travaillant environ 4'500 heures par année.

Quantité	Taux d'activité	Fonction	Montants (en CHF)
1	100%	Directeur	
1	75%	Adjointe	
2	100%	Régisseurs	
1	100%	Responsable billetterie	
		Auxiliaires 4'500 heures par année	
Coût annuel estimé des frais de personnel			755'000.00

Frais d'exploitation

La grande majorité des frais d'exploitation du Théâtre de l'Octogone concerne l'exploitation du bâtiment. En effet, ces frais sont destinés à l'entretien du bâtiment, à son amortissement ainsi qu'au paiement des intérêts. Il est important de noter que le bâtiment de l'Octogone est totalement amorti depuis l'année 2004. Les frais d'exploitation se montent à environ CHF 430'000.00 par année.

Revenus d'exploitation

Les revenus générés par les billets vendus par les locataires, ainsi que par la saison officielle du Théâtre se sont montés à CHF 105'000.00 en 2004 et à CHF 180'000.00 en 2005; ceux-ci sont comptabilisés directement dans la comptabilité de l'Octogone et viennent s'ajouter aux subventions versées par la Ville de Pully.

La Ville de Pully perçoit une « taxe » de CHF 1.00 à CHF 2.00 maximum sur chaque billet vendu. Ce montant est utilisé pour le renouvellement des installations relatives à la billetterie. C'est donc une somme annuelle approximative de CHF 30'000.00 qui est perçue par la Ville de Pully.

Investissements consentis par le passé

Dates	Objets	Montants (en CHF)
9 décembre 1977	<ul style="list-style-type: none">• construction du bâtiment• construction de « l'aula »	3'925'000.00 250'000.00
24 mars 1999	<ul style="list-style-type: none">• rénovation de l'installation de ventilation;• changement des installations de sonorisation;• modification du dispositif de sécurité de la scène;• rénovation de la cafétéria du foyer;• changement des rideaux de l'arrière scène et de la salle de spectacle.	645'000.00
2002	création de bureaux à l'étage du hall d'entrée et réfection du sol du hall d'entrée (crédit prélevé sur le fonds de rénovation)	79'213.75
Total des investissements		4'899'213.75

4.1.4. Subventions

Paiement de subventions

La participation aux charges culturelles lausannoises, s'élève à CHF 200'000.00 (soit CHF 12.23 par habitant), soit la plus forte contribution de toutes les communes de la région lausannoise.

Pully possède le taux le plus haut du canton d'abonnés à des institutions culturelles lausannoises. Depuis plusieurs années, les Autorités de la capitale souhaitent un effort plus substantiel de la part de Pully, soit CHF 250'000.00 par année.

Dès 2005, les subventions à l'organisation Pour l'Art et Le Lutrin, à Corodis, à Artos, à la Fondation CMA, etc., ont été supprimées.

En 2004, le total des subventions à des organisations culturelles de Pully s'élevait à CHF 58'000.00; il n'a plus été que de CHF 2'500.00 en 2005 (Café-théâtre de la Voirie).

Une subvention annuelle d'environ CHF 480'000.00, dont CHF 100'000.00 provenant du Département des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, permet d'organiser une saison de spectacles et concerts à l'Octogone. Sur cette somme, un montant est octroyé au Théâtre des Jeunes de Pully pour son activité (CHF 20'000.00 par année).

Cette subvention paie les cachets d'artistes, la publicité, la location de la salle et tous les frais inhérents à une telle activité. Environ 45% des dépenses concerne des services demandés à des entreprises de la région (hébergement, publicité, etc.).

Une autre subvention, également supprimée, de CHF 25'000.00, qui s'élevait à l'origine à CHF 50'000.00, était octroyée chaque année à Octogone Premières. Elle servait à favoriser la création de spectacles montés par des artistes professionnels de Suisse romande.

Subventions reçues

Une subvention de CHF 100'000.00 est octroyée chaque année à l'Octogone, depuis 1989, par le Service cantonal des affaires culturelles. Elle est destinée à l'organisation et à la création de spectacles joués par des artistes professionnels issus du Canton de Vaud et de Suisse romande.

4.1.5. Position de la Municipalité

L'Octogone constitue le fer de lance de la culture pulliérane.

Dévolu à tous les arts de la scène et à la promotion d'artistes professionnels de qualité, l'Octogone est considéré à la fois comme un théâtre d'accueil et de création. Riche maintenant d'un passé de vingt-sept années d'activité, il est, en 2006, l'un des principaux pôles culturels du bassin lémanique.

Dès 1980, la presse romande a parlé de « projet exceptionnel à Pully ». Ce qui a fait l'originalité de l'Octogone, c'est qu'il a été le premier théâtre de Suisse romande à fonctionner comme une Maison des Arts et Loisirs française (un programme panachant théâtre, musique, danse et conférences, accueils et créations, vedettes et artistes à découvrir) dont se sont inspirées des Villes comme Morges ou Monthey pour la création, par exemple, du Théâtre du Crochetan, du Théâtre de Beausobre ou du Forum Meyrin.

Depuis sa création, l'Octogone a attiré entre 15'000 et 21'000 spectateurs (environ 45% de Pulliérans le fréquentent) par an malgré une jauge moyenne (455 places) qui demande de l'habileté pour équilibrer les budgets. Toutes les catégories d'âge et toutes les catégories sociales ont été concernées par la programmation.

La Municipalité défend donc le maintien de cette institution.

4.2. Théâtre des jeunes – rubrique budgétaire 151

4.2.1. Description de la prestation – Contexte historique

- 1979 création du Théâtre d'Enfants de Pully. En montant un spectacle annuel durant les six premières saisons, il a imposé son esprit et son style.
- 1986 nouvelle dénomination : Théâtre des Jeunes de Pully. Il a donné alors un spectacle musical, dans le cadre des Nations Unies, au profit des enfants des bidonvilles de Mexico. Sara Gazzola, sa fondatrice, a créé ensuite, tous les deux ans, une comédie musicale en offrant à chaque fois l'une de ses représentations à une œuvre caritative liée à l'enfance. Le Théâtre des Jeunes de Pully, qui a développé une vocation d'école, a produit une vingtaine de spectacles dont la plupart ont été présentés à l'Octogone. Des centaines d'enfants et d'adolescents ont ainsi été sensibilisés à la scène.
- Depuis 2005 ouverture d'une classe préparatoire pré-professionnelle qui s'adresse aux candidats désireux de se présenter aux examens d'admission des Hautes Ecoles de Théâtre francophones.

4.2.2. Données financières

Le Théâtre des Jeunes de Pully est une association à but non lucratif.

4.2.3. Subventions

La Ville de Pully met gracieusement l'Octogone à la disposition du Théâtre des Jeunes de Pully pendant dix-neuf jours tous les deux ans (pas de location facturée).

Depuis 2006, la Ville de Pully facture au Théâtre des Jeunes de Pully les auxiliaires techniques exigés par les répétitions et les représentations de sa comédie musicale bisannuelle à l'Octogone (le Théâtre des Jeunes de Pully est exempté de trois jours de paiement de ces charges. Cette exemption est déterminée par une règle de trois sur le total des frais).

Le Théâtre des Jeunes exerce son activité dans le bâtiment communal des Anciens-Moulins 12-14. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il s'acquitte d'une location de CHF 200.00 par mois qui correspond aux frais moyens d'entretien des locaux. La Ville de Pully a investi CHF 128'283.30 pour financer l'agrandissement d'une salle de répétitions (ces frais ont été couverts par le Fonds Borgeaud). Pour répondre aux normes de salubrité, la Ville a encore installé un WC.

Le Théâtre des Jeunes de Pully bénéficie d'une subvention annuelle de CHF 20'000.00, versée par l'Octogone qui la prélève sur sa propre subvention (jusqu'en 2005, cette subvention était de CHF 30'000.00).

4.2.4. Position de la Municipalité

La Municipalité est d'avis que cette prestation, en faveur de la jeunesse et favorisant la formation, mérite d'être soutenue, étant précisé que l'aide a été diminuée (diminution de la subvention, prélèvement d'un loyer et paiement des auxiliaires techniques).

4.3. Compagnie Linga – rubrique budgétaire 151

4.3.1. Description de la prestation – Contexte historique

- | | |
|----------------|---|
| 1991 | création de la Compagnie Linga par Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo. La première a été lauréate du Prix de Lausanne et danseuse étoile chez Maurice Béjart, le second a été danseur à la Scala de Milan et au Béjart Ballet Lausanne. |
| 1993 | la jeune troupe s'est approchée de la Ville de Pully pour proposer une "résidence" à l'Octogone. Il s'agit d'un principe courant consistant à donner à une compagnie professionnelle une possibilité de travailler à long terme dans un espace institutionnalisé. Avec l'accord de la Municipalité, Linga a pu concrétiser ce projet. Durant ses 14 premières années d'activité, la compagnie installée à Pully a engagé 50 danseurs, elle a créé 36 spectacles dont 4 pour d'autres troupes, elle a signé 3 chorégraphies pour des opéras et 2 pour des pièces de théâtre. Elle a donné plus de 350 représentations dans 80 villes, 20 pays et sur 4 continents. Linga s'est produite aussi dans la plupart des grands festivals de danse. |
| De 1999 à 2004 | obtention par la compagnie d'un contrat de confiance de la Fondation Sandoz. |
| De 2004 à 2009 | obtention également du contrat de confiance du Canton de Vaud. Pro Helvetia envisage sérieusement de la sélectionner parmi les troupes de pointe de la danse contemporaine suisse pour lui faire bénéficier d'un soutien à long terme. Parmi les prix qu'elle a reçus, il y a celui des Jeunes Créateurs, récompense attribuée par la Fondation Vaudoise pour la Promotion et la Création Artistiques. |
| Octobre 2006 | Linga va créer et tourner un film pour la chaîne de télévision ARTE. |

4.3.2. Données financières

La Compagnie Linga est indépendante. Cela signifie qu'elle doit financer elle-même son fonctionnement, principalement le salaire de ses danseurs et du reste de son personnel.

4.3.3. Subventions

La Ville de Pully met gracieusement à la disposition de la Compagnie Linga un bureau et une salle de répétitions situés dans l'Octogone. Le coût de la mise à disposition gratuite de ces locaux (y compris l'électricité, les nettoyages et le chauffage) est estimé à CHF 50'000.00 par année.

L'Octogone offre annuellement un cachet à la compagnie pour qu'elle crée un spectacle dans ses murs et encaisse toutes les recettes en compensation.

La Compagnie Linga bénéficiait également d'un soutien substantiel d'Octogone Premières jusqu'à la suppression de la subvention à cette dernière par la Ville (CHF 50'000.00).

4.3.4. Position de la Municipalité

Compte tenu du rayonnement international de la compagnie et du soutien qu'elle reçoit tant au niveau cantonal, que peut-être fédéral, la Municipalité estime que la Compagnie Linga mérite de continuer à profiter du soutien communal, étant précisé que l'aide reçue a déjà été diminuée de manière importante par la fin d'Octogone Premières.

4.4. Musées – rubrique budgétaire 151

4.4.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	1.70	325'000.00
Charges d'exploitation		39'000.00
Subventions versées		110'500.00
Coût annuel estimé de la prestation	1.70	474'500.00

4.4.2. Description de la prestation – Contexte historique

Musée de Pully

- 1940 Hermann et Jennie Lührs-Patterson, propriétaires d'une maison vigneronne à la Rue du Midi 2 (aujourd'hui rebaptisée chemin Davel) ont fait don à la Ville de Pully de leur demeure à condition qu'un musée y soit installé.
- Dès 1946 sous l'impulsion du premier conservateur Maxime Vallotton (neveu du peintre Félix Vallotton), le « Musée du Vieux Pully » poursuit le but fixé par les statuts de l'Association du Vieux Pully (12 mars 1946), soit : « *recueillir tout ce qui concerne Pully, au point de vue historique, archéologique et artistique, en vue de contribuer à la création et au développement d'un musée* ».
- 20 novembre 1949 ouverture du Musée.
- 30 mars 1966 approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 490'000.00 destiné à transformer et rénover l'intérieur du bâtiment ainsi que de déménager la Bibliothèque, pour y héberger les Directions des travaux et de l'urbanisme qui se trouvaient à l'étroit au Prieuré.

Un dépassement de crédit de CHF 180'000.00 a été enregistré provoquant de nombreux remous politiques.
- 7 juin 1968 célébration de la réouverture du Musée après des travaux ayant permis la réfection extérieure du bâtiment, la surélévation de l'annexe et l'aménagement d'un local d'exposition pour le Musée au premier et au second niveaux.
- 1968 Suzanne Pilet, diplômée de l'Ecole du Louvre, est entrée en fonction en tant que conservateur bénévole. Le lieu s'appelle désormais « Musée de Pully ». De 1968 à 1985, Suzanne Pilet a ouvert l'institution vers l'extérieur. L'orientation artistique est devenue plus picturale. C'est durant ces années que se sont constitués des ensembles d'œuvres de Jacques Berger, Marius Borgeaud, Raoul Domenjoz, Jean Lecoultre et Violette Milliquet.
- 26 juin 1980 réouverture du Musée après de nouvelles transformations.
- 1985 Claire-Lise Bouaïche-Margot, diplômée de l'Ecole cantonale des
-

- 28 juin 1989 Beaux-Arts et de l'Académie Royale de Copenhague, a succédé à Suzanne Pilet. Elle a d'abord travaillé comme conservateur bénévole, puis à mi-temps et enfin à 70%.
Approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 3'060'000.00 portant sur plusieurs bâtiments communaux dont CHF 1'550'000.00 concernant l'immeuble Davel 2 dans le but de réaffecter l'entier du bâtiment de Davel 2 au Musée suite à la construction de l'immeuble de la Damataire.
Ce crédit comprenait la modernisation des installations électriques, la pose de systèmes de sécurité et la création d'un appartement au dernier étage.
- 10 juin 1991 inauguration d'un Musée encore agrandi pour répondre aux critères qui le désignent comme un musée de taille moyenne et a des surfaces correspondant aux centres d'expositions moyens suisses (soit entre 750 et 1'500 mètres carrés). Il comporte aujourd'hui 14 salles d'exposition, 300 mètres courant de cimaises et 750 mètres carrés de surface.

Le Musée compte près de 830 pièces qui relèvent du domaine artistique, 700 documents inhérents à la collection Ramuz, et un peu plus de 400 pièces relatives au passé. La valeur de ces collections se monte à CHF 3'973'634.00. Les œuvres de Jacques Berger, Pascal Besson, Marius Borgeaud, Louis Clermont, Jean Cocteau, André Derain, Michel Devrient, Raoul Domenjoz, Hansjörg Gisiger, Jean Lecoultre, Marco Pellegrini, Gilbert Reinhardt, Francine Simonin, Jacques Tyack, Jean Viollier et Pully (peintures et photos) constituent des ensembles capitaux (sont cités les artistes dont le nombre d'œuvres va de 8 jusqu'à 90 pièces) pour le Musée de Pully. Il attire environ 3'600 visiteurs par année.

Villa romaine

- 1921 travaux entrepris dans les alentours de l'église et du bâtiment médiéval dénommé « Le Prieuré »; des murs et des dallages romains ont été identifiés par l'archéologue cantonal Albert Naef. Il a pensé y reconnaître les vestiges d'une « villa romaine » du 1^{er} siècle après Jésus Christ.
- De 1963 à 1971 construction d'un local souterrain qui a permis la découverte d'autres ruines dont l'importance a motivé la Ville de Pully et l'Etat de Vaud à conserver les vestiges les mieux préservés sous un abri fermé.
- 1972 un arrêté de classement a fixé les mesures à prendre. Commencés en 1975, puis achevés à la fin de 1978, les travaux ont été subventionnés par l'Etat de Vaud et la Confédération. (CHF 270'000.00 à la charge de Pully).

Le résultat de l'opération a mis en évidence un pavillon en hémicycle, orné d'une peinture murale exceptionnelle, longue de 15,60 mètres et haute de 1,40 mètre. Le tout a été conservé sur plus de 4,50 mètres de hauteur. La reconstitution de ce lieu a nécessité dix ans de travail. Ce musée site, réalisé par la Ville de Pully, a été inauguré en 1981.

Fin des années
1990

l'Association du Musée de Pully a associé la Section Monuments historiques et archéologie de l'Etat de Vaud à la réalisation d'un audiovisuel plus moderne et mieux adapté aux nouvelles exigences pour l'abri musée de la « Villa » de Pully. Une restitution virtuelle de la pièce en hémicycle a été réalisée, ainsi qu'un guide et une synthèse des prestigieuses peintures. (Coût total CHF 302'893.60, dont CHF 80'000.00 à la charge de Pully, le solde ayant été payé par l'Etat de Vaud et différents sponsors).

4.4.3. Données financières

Frais de personnel

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Trois collaboratrices Auxiliaires (gardiennes, installation des expositions) 3'150 heures par année	1.70	
Coût annuel estimé des frais de personnel	1.70	325'000.00

Même en cas de fermeture du Musée, l'importante collection nécessiterait un nombre d'heures difficilement quantifiable destiné à la conservation et à l'entretien des œuvres.

Frais d'exploitation

Les musées financent leurs frais d'exploitation (imprimés, photocopies, papeterie, etc.) uniquement par le biais de leur subvention de CHF 90'500.00 versée par la Ville de Pully.

Les frais annuels d'exploitation relatifs aux bâtiments occupés par les musées sont estimés à CHF 39'000.00.

Revenus d'exploitation

Les entrées payantes perçues par les musées de Pully (CHF 15'108.00) sont directement comptabilisées dans la comptabilité des musées. Par conséquent, il n'y a aucun revenu relatif aux musées dans les comptes communaux.

Investissements

Libellés		Montants (en CHF)
<i>Musée de Pully</i>		
1966	Transformation et rénovation	490'000.00
	Crédit complémentaire	180'000.00
1989	Transformation et réaffectation de l'immeuble du Musée	1'550'000.00
<i>Sous-total</i>		2'220'000.00
<i>Villa romaine</i>		
1975-1978	Assainissement de l'enveloppe	270'000.00
Fin année 1990	Réalisation d'un audiovisuel et divers aménagements muséographiques	80'000.00
<i>Sous-total</i>		350'000.00
Total général des investissements		2'570'000.00

4.4.4. Subventions

Une subvention, qui a été ramenée à CHF 90'500.00 en 2006, permet au Musée d'organiser quatre expositions par an. Une somme de CHF 20'000.00 est consacrée à l'achat d'œuvres.

A cela s'ajoute une subvention de CHF 80'000.00 pour l'archivage photographique du Musée, répartie sur les années 2004 à 2007, à hauteur de CHF 20'000.00 par année.

4.4.5. Position de la Municipalité

La Municipalité est d'avis que les musées doivent être maintenus et les collections valorisées. En revanche, la réflexion qui va être entamée pourrait conduire à une organisation et une gestion différentes en relation avec le départ à la retraite du conservateur à fin 2007.

4.5. Café-théâtre de la Voirie – rubrique budgétaire 151

4.5.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	0.65	60'000.00
Charges d'exploitation		18'400.00
- <i>loyer facturé</i>		-4'800.00
Subventions versées		2'500.00
Coût annuel estimé de la prestation	0.65	76'100.00

4.5.2. Description de la prestation – Contexte historique

2 décembre 1989 la troupe de théâtre amateur Les Tréteaux du Faux-Blanc a présenté une comédie satirique dans un local abandonné par le Service de la voirie, mis provisoirement à disposition par la Municipalité.

Le spectacle a eu beaucoup de succès, l'espace original aussi. C'est ainsi que les Autorités ont décidé de conserver ce petit café-théâtre de 50 à 80 places.

Le Café-théâtre de la Voirie est mis gracieusement à la disposition des artistes qui se chargent de leur promotion. Ils encaissent la totalité de la recette, hormis celle du bar.

19 mai 1999 approbation par le Conseil communal d'un crédit pour remettre le lieu entièrement à neuf, en le rendant plus fonctionnel et par conséquent plus moderne. Le coût des travaux s'est élevé à CHF 781'419.60, dont CHF 180'000.00 consacrés à renforcer l'étanchéité de la terrasse de la Maison pulliérane qui couvre le café-théâtre.

4.5.3. Données financières

Frais de personnel

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Gérante à 65% Personnel de nettoyage – 205 heures par année	0.65	
Coût annuel estimé de la prestation	0.65	60'000.00

Le Café-théâtre de la Voirie fonctionne avec une employée à temps partiel qui s'occupe de la location, du bar, de la caisse, de la régie, de l'organisation et de la gestion des répétitions et de l'entretien.

Frais d'exploitation

Le Café-théâtre de la Voirie finance l'essentiel de ses frais d'exploitation (imprimés, photocopies, entretien, etc.) par les recettes de son bar.

Les frais relatifs au bâtiment occupé par le Café-théâtre (nettoyage, électricité, eau, entretien et chauffage), représentent un montant annuel estimé à CHF 18'400.00.

Revenus d'exploitation

Les recettes relatives au Café-théâtre de la Voirie sont comptabilisées directement dans la comptabilité du Théâtre. Elles sont de l'ordre de CHF 9'000.00 par année.

Investissements

Libellés	Montants (en CHF)
1966 Travaux de transformation	600'000.00
Total général des investissements	600'000.00

4.5.4. Subventions

La Ville de Pully verse un subside annuel de CHF 2'500.00 au Café-théâtre de la Voirie. Ce montant permet de payer des frais divers (taxes, autorisations, etc.).

4.5.5. Position de la Municipalité

La Municipalité considère que le maintien du Café-théâtre de la Voirie s'inscrit dans la recherche de diversité de l'offre culturelle pulliérane.

4.6. Ecole de musique – rubrique budgétaire 500

4.6.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	0.50	50'000.00
Mise à disposition des locaux		42'000.00
Subventions versées		450'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	0.50	542'000.00

4.6.2. Description de la prestation – Contexte historique

22 novembre 1978 adoption par le Conseil communal d'un préavis exposant les objectifs d'une école de musique et les moyens nécessaires à sa réalisation et garantissant le déficit éventuel des prestations pour 1979 jusqu'à concurrence de CHF 84'000.00.

Ce projet a fait suite à la dissolution de l'Association des amis de l'Ecole de Musique de Pully-Paudex, fondée avant tout pour former les futurs membres de la Fanfare.

21 février 1979 l'Assemblée constitutive approuve les statuts d'une future « Ecole de Musique de Pully-Lavaux ».

31 août 1979 première Assemblée générale de l'EMP. On y présenta le corps enseignant (23 maîtres) et on y exposa les objectifs de l'EMP. L'enseignement sera donné dans les salles de classes et notamment les salles de musique d'Arnold Reymond et du collège principal en dehors des occupations scolaires.

Le nombre d'inscriptions de 280 dépassa toutes les prédictions ! Dès lors, le budget a dû être adapté et, dès 1980, la subvention communale s'élevait déjà à plus de CHF 160'000.00.

Dès cette époque, chacune des subventions allouées à l'EMP ont été acceptées par le Conseil communal lors de la votation sur le budget communal en fin d'année.

1981 vu la grande proportion d'élèves forains intégrés à l'EMP, des contacts ont été pris avec les communes de résidence de ces élèves forains pour obtenir une subvention au prorata des élèves concernés - aucune de ces communes n'ayant pu se rallier à ces conditions, le tarif double a été dès lors appliqué à tous les élèves forains, anciens ou nouveaux, dès la rentrée de 1983.

1983

les conceptions et objectifs de l'EMP différaient trop de ceux des responsables de la Fanfare pour qu'une collaboration puisse se poursuivre. Le Comité de l'EMP prit acte de cette cessation de collaboration et modifia les statuts. De son côté, la Fanfare municipale décida de constituer sa propre école de musique.

Le Comité de l'EMP décida d'affilier l'Association au VMS (Association des Ecoles de Musique de Suisse) ainsi que plus tard à l'AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de musique).

Près de 450 élèves suivent des cours individuels de 25 ou 50 minutes d'instruments ainsi que des cours collectifs de solfège, d'initiation musicale ainsi que des ateliers. Les écolages, qui ont été réadaptés en 2005, sont comparables à ceux pratiqués dans les autres écoles de Lausanne et environs. L'EMP occupe le 8^e rang au nombre de cours enseignés parmi les 21 écoles de musique du Canton affiliées à l'AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de musique).

Son appartenance à cette association lui permet de toucher une subvention cantonale de l'ordre de CHF 80'000.00 par année, mais l'oblige à apporter la preuve d'une qualité pédagogique et structurelle.

L'AVCEM suggère des programmes et des objectifs qui sont suivis par toutes les écoles du Canton et elle établit le cursus non professionnel. Les examens de certificats sont organisés au niveau cantonal une fois par année. Le niveau de certificat AVCEM permet aux musiciens de se présenter pour un examen d'entrée en classe professionnelle dans les HEM de Suisse.

4.6.3. Données financières

Personnel

Libellés	Taux d'activité	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
27 professeurs (à la charge de l'EMP)	5% à 85%		
1 secrétaire (à la charge de Pully)	50%		
1 secrétaire (à la charge de l'EMP)	10%		
1 directeur (à la charge de l'EMP)	20%		
Coût annuel estimé des frais de personnel			989'000.00

Il est à noter qu'en cas de disparition de l'EMP, il serait impossible aux 450 élèves de trouver une solution de reclassement dans une autre école de musique (limitation des inscriptions, numerus clausus et listes d'attentes).

Mise à disposition de locaux

Des locaux sont mis à disposition de l'EMP pour ses bureaux ainsi que pour les cours et les auditions. Le coût de cette prestation peut être estimé à CHF 42'000.00, soit CHF 5.00 par heure et par local.

4.6.4. Subventions

Une subvention annuelle est versée à l'Ecole de musique par la Ville de Pully. Cette subvention est passée de CHF 500'000.00 pour l'année 2004 à CHF 450'000.00 pour l'année 2005.

4.6.5. Position de la Municipalité

Dès la fondation de l'école, les médias relevèrent l'originalité de l'Ecole de Musique de Pully. En effet, quelques années avant la création de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA), l'EMP a été la première école du Canton à introduire certains cours dans le domaine du jazz et de la variété, pour la percussion et le piano.

Aujourd'hui, des cours comme la batterie, le chant variété, l'accordéon, la harpe, le saxophone ou la guitare électrique rencontrent un franc succès à côté des autres instruments plus traditionnels comme le piano, le violon, le violoncelle, la flûte, la clarinette ou la trompette.

L'éducation musicale apporte une contribution essentielle au développement de la personnalité de l'enfant. Elle renforce la confiance et l'estime de soi, accroît la motivation et développe les compétences sociales. Elle stimule l'intellect, améliore les facultés de perception, la concentration et la mémoire.

La Municipalité est d'avis que, dans son optique de favoriser les prestations offertes à la jeunesse, le soutien apporté à l'EMP se justifie tout autant que celui apporté aux sociétés sportives. Elle est donc d'avis de maintenir cette prestation.

4.7. Récapitulatif du Domaine culturel

N° de référence	Prestations	Nombre d'EPT	Montant (en CHF)
4.1	Théâtre de l'Octogone	4.75	1'737'500.00
4.2	Théâtre des Jeunes		0.00
4.3	Compagnie Linga		50'000.00
4.4	Musées	1.70	474'500.00
4.5	Café-théâtre de la Voirie	0.65	76'100.00
4.6	Ecole de Musique de Pully (EMP)	0.50	542'00.00
Total coût Domaine culturel		7.60	2'880'100.00

5. DOMAINE DES SPORTS ET DES LOISIRS

5.1. Centre sportif de Rochettaz – rubrique budgétaire 170

5.1.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	0.40	44'000.00
Charges d'exploitation		182'000.00
Total des charges d'exploitation		226'000.00
Revenus d'exploitation		-15'000.00
Participation des clubs aux frais d'électricité		-10'400.00
Total des revenus d'exploitation		-25'400.00
Coût annuel estimé de la prestation	0.40	200'600.00

5.1.2. Description de la prestation – Contexte historique

Décembre 1964	approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 1'872'000.00 permettant de voûter la Paudèze et d'acquérir un terrain adjacent afin de débiter des travaux de remblaiement en utilisant les matériaux terreux et pierreux provenant des nombreux chantiers de construction et des travaux de correction de l'Avenue de Lavaux.
Fin 1968	approbation par le Conseil communal d'un préavis d'intention relatif à l'aménagement du territoire dans lequel il était stipulé, avec d'autres projets, la destination de ces surfaces à des activités sportives.
Février et avril 1976	un crédit de CHF 1'000'000.00 a été sollicité auprès du Conseil communal pour permettre de réaliser la 1 ^{ère} étape des travaux d'aménagement. Ces travaux consistaient essentiellement à créer les terrasses inférieure et supérieure, ainsi que leur accès. Il devenait également urgent de réaliser des terrains de football puisque le seul existant, situé à la Clergère, allait disparaître avec la construction du Collège Arnold Reymond. La terrasse supérieure permettait de résoudre les besoins du club de football local, et la terrasse inférieure, de répondre à la réalisation de plusieurs courts de tennis.

Un cantonnement militaire, entièrement financé par la Confédération, a été érigé à cet endroit. Une grande partie du parking a également été subsidiée par l'armée.

- Automne 1977 adoption par le Conseil communal d'un préavis demandant un crédit de CHF 1'746'000.00 destiné à la 2^e étape des travaux d'aménagement de Rochettaz consistant essentiellement en la construction des vestiaires de football, des aménagements routiers du parking et divers travaux supplémentaires devant être réalisés sur les terrasses.
- 1992 un crédit de CHF 1'500'000.00 a été accordé pour transformer le terrain B en le revêtant d'un gazon synthétique.
- 27 septembre 1995 Approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 525'000.00, suite à d'importantes intempéries enregistrées dans les premiers mois de 1995, en raison d'un affaissement du talus séparant les deux plateformes.
- 11 décembre 2002 approbation par le Conseil communal du préavis d'intention relatif aux aménagements et équipements sportifs.
- 22 février 2006 adoption par le Conseil communal d'un préavis demandant un crédit de CHF 850'000.00 pour le remplacement du gazon synthétique.

5.1.3. Données financières

Personnel

Actuellement, le poste d'intendant est imputé à 100% au Centre sportif de Rochettaz alors même que ce collaborateur s'occupe du Centre à raison de 3 à 4 demi-journées par semaine (40% environ), soit CHF 44'000.00. Le reste de son activité est partagée entre l'entretien du Stand de Volson et divers travaux pour l'équipe des domaines.

Frais d'exploitation

Football

Les frais d'exploitation du Centre sportif de Rochettaz regroupent les dépenses concernant la fourniture d'eau, d'électricité, l'achat de matériel nécessaire aux activités sportives pratiquées, l'entretien des bâtiments et des terrains de football et de tennis.

Tennis

Le Tennis-club, quant à lui, prend à sa charge les frais de fourniture d'eau, d'électricité et de gaz pour le club-house, les vestiaires et la buvette. L'entretien courant des courts de tennis incombe également au club.

Sur une moyenne de trois ans, les frais d'exploitation annuels sont les suivants :

CHF 100'000.00

CHF 82'000.00 pour l'entretien des pelouses et des alentours

Total CHF 182'000.00

Revenus d'exploitation

Les revenus de ce secteur s'élèvent en moyenne à CHF 15'000.00 par année et consistent en la location des courts de tennis et la mise à disposition d'installations d'équipement spécifique de cuisine pour le tenancier de la buvette du club-house (tenancier engagé par le Tennis-club de Pully).

Dès 2005, les clubs prennent partiellement à leur charge les frais d'électricité (football CHF 4'200.00 et tennis CHF 6'200.00).

Investissements

Investissements consentis par le passé

Libellés		Montants (en CHF)
1964	Voûtage de la Paudèze et acquisition de terrains	1'872'000.00
1976	1 ^{re} étape de travaux d'aménagement	1'000'000.00
1977	Aménagements routiers, parking, vestiaires	1'746'000.00
1992	Transformation du terrain en gazon synthétique	1'500'000.00
1995	Travaux suite à l'affaissement du talus	525'000.00
2006	Remplacement du gazon synthétique	850'000.00
Total général des investissements		7'493'000.00

Investissements futurs

Il faut s'attendre à ce que des travaux doivent être réalisés, pour le football, au Centre sportif de Rochettaz, au niveau de l'étanchéité de la toiture, des vestiaires et du chauffage (CHF 130'000.00).

5.1.4. Position de la Municipalité

La Municipalité défend le maintien de ces infrastructures qui sont des espaces de détente pour la population de tout âge (400 personnes pour le football) et plus particulièrement pour les jeunes (300 juniors pour le football et 241 pour le tennis).

5.2. Aménagement des rives du lac

5.2.1. Description de la prestation – Contexte historique

14 février 1968 adoption par le Conseil communal d'un préavis d'intention relatif à l'aménagement des rives du lac.

Dans cet avant-projet, il était particulièrement relevé que ce futur aménagement permettrait de récupérer des surfaces vertes faisant défaut dans cette zone prisée par de nombreux promeneurs. De plus, les rives seraient définitivement assainies. Avec le recul, il est intéressant de relever que la zone était reconnue comme étant un cloaque, que quantité d'algues flottait en bordure de la rive, que les odeurs étaient particulièrement nauséabondes, notamment par temps chaud et que la pollution avancée interdisait toute baignade et ceci depuis 1966 (la STEP n'existant pas encore).

29 octobre 1969 le projet définitif de l'aménagement des rives du lac a été soumis au Conseil communal qui a accepté un crédit de CHF 6'630'000.00 destiné à construire les digues et à constituer les remblais nécessaires au comblement de la zone.

20 octobre 1971 octroi par le Conseil communal d'un crédit de CHF 3'529'000.00. Ce financement était destiné à la construction des jetées du futur port, à financer à titre de complément les digues et les remblais ainsi que divers travaux d'assainissement des rives du lac. A noter que le planning était établi pour que les installations soient prêtes pour la saison 1973. Divers recours, ainsi que la politique conjoncturelle du Conseil fédéral de l'époque, ont eu pour effet de retarder la réalisation du secteur de la plage et de ses abords.

5.2.2. Données financières

Investissements

	Libellés	Montants (en CHF)
1969	Aménagement des rives (remblais et digues)	6'630'000.00

1971	Construction des jetées et travaux d'assainissement	3'529'000.00
Total général des investissements		10'159'000.00

5.3. Pully-Plage (piscine) – rubrique budgétaire 171

5.3.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel fixe	1.28	139'000.00
Charges de personnel auxiliaire		144'000.00
Charges d'exploitation		275'000.00
Total des charges d'exploitation		558'000.00
Revenus d'exploitation		-440'000.00
Total des revenus d'exploitation		-440'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	1.28	118'000.00

5.3.2. Description de la prestation – Contexte historique

20 décembre 1972 adoption par le Conseil communal d'un montant de CHF 5'000'000.00 nécessaire à la construction des bassins et des bâtiments de la piscine.

1975 ouverture de la piscine.

Dès 1978 importants phénomènes de tassements avec pour conséquence de faire apparaître plusieurs fissures dans le bassin nageurs notamment. Une expertise fut demandée à un bureau d'ingénieurs spécialisé qui conclut sur le plan technique que les dégâts constatés aux bassins et les tassements affectant l'ensemble des terrains gagnés sur le lac ont pour origine un défaut de conception au niveau de la stabilité du sous-sol surchargé. Une suite juridique a été entreprise contre le bureau d'études de l'époque chargé de la surveillance de ces travaux.

De 1983 à 1986 à la suite de cette expertise, diverses interventions techniques ont dû être entreprises pour que l'exploitation de Pully-Plage puisse se poursuivre sans encombre. Ces travaux indispensables, réalisés en deux étapes en 1983 et 1986, ont fait l'objet d'octrois

- de crédit de CHF 315'000.00 le 16 novembre 1983 et CHF 820'000.00 le 25 juin 1986. Avec divers travaux financés par voie budgétaire, une somme globale de CHF 1'350'000.00 a été nécessaire pour résoudre ces problèmes techniques.
- 28 septembre 1994 octroi par le Conseil communal d'un crédit de CHF 242'000.00 afin de rénover et de mettre en conformité les installations techniques du traitement de l'eau de manière à pouvoir répondre aux nouvelles normes en vigueur réglant le dosage du chlore et de la soude.
- 1995 par voie budgétaire, travaux d'entretien courant effectués pour un montant de CHF 108'000.00.
- 3 novembre 2004 octroi par le Conseil communal d'un crédit de CHF 210'000.00 destiné au remplacement des installations de contrôle des entrées.

5.3.3. Données financières

Personnel

Voir sous chapitre 5.6.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation se montent à CHF 275'000.00 par année environ.

Revenus d'exploitation

Les revenus provenant des entrées et des recettes annexes représentent en moyenne CHF 440'000.00 par année.

Investissements consentis par le passé

Libellés		Montants (en CHF)
1972	Construction des bassins et des bâtiments de la piscine	5'000'000.00
1983-1986	Travaux suite aux tassements	1'350'000.00
1994	Mise en conformité des installations techniques	242'000.00
1995	Travaux d'entretien courant	108'000.00
2004	Remplacement des installations de contrôle des entrées	210'000.00

Total général des investissements	6'910'000.00
--	---------------------

Investissements futurs

Il faut s'attendre à ce que d'importants travaux doivent être réalisés, vraisemblablement aux alentours de 2009, notamment pour réfectionner les bassins et les conduites d'alimentation en eau de ceux-ci. Suivant le résultat de l'étude confiée récemment à un bureau d'ingénieurs spécialisé, il faudra peut-être également intervenir au niveau de la stabilité du terrain. A ce stade, il est difficile d'évaluer précisément le montant de l'investissement nécessaire mais, il sera vraisemblablement de l'ordre de quatre à cinq millions.

5.4. Piscine couverte – rubrique budgétaire 173

5.4.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	1.76	205'000.00
Charges d'exploitation		87'500.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		292'500.00
Forfait versé par les écoles pour l'utilisation de la piscine pour les cours de natation obligatoires à donner aux élèves		-30'000.00
Revenus d'exploitation		-69'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		-99'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	1.76	193'500.00

5.4.2. Description de la prestation – Contexte historique

Dès 1957 question d'agrandir le Collège Principal qui ne pouvait plus accueillir le nombre d'élèves par ailleurs en constante augmentation.

17 décembre 1969 approbation par le Conseil communal de la modification du plan de zones et d'un plan d'extension partiel permettant de construire le bâtiment projeté sur le terrain adjacent au Collège Principal.

Dans le cadre du concours d'architecture, l'aménagement d'une piscine couverte dans le complexe scolaire a été incorporé dans le projet, répondant ainsi aux demandes scolaires et aux vœux de la Commission extraparlamentaire des sports.

Sur le plan scolaire, les recommandations pour l'enseignement de l'éducation physique préconisent la pratique régulière de la natation, à partir du niveau des classes du cycle initial jusqu'en 6^e année. A l'issue de la 6^e année, les enfants doivent pouvoir maîtriser la natation, tel est le but fixé par cet enseignement. Par conséquent, une utilisation pédagogique est faite par les établissements scolaires depuis les classes enfantines jusqu'aux classes de 5^e année avec une imputation interne de CHF 30'000.00 du budget communal des Ecoles.

- 18 mars 1970 et
17 février 1971 octroi par le Conseil communal d'un crédit de construction pour la réalisation de l'Annexe Ouest, dont CHF 1'000'000.00 pour la piscine.
- 1^{er} juin 1994 adoption par le Conseil communal d'un crédit de CHF 364'000.00 pour le changement des conduites de distribution d'eau chaude et d'eau mélangée. La partie concernant directement la piscine couverte est estimée aux environs de CHF 120'000.00.
- Entre 1995 et 1998 divers travaux relativement conséquents ont été effectués et financés par voie budgétaire pour un montant total de CHF 230'000.00. Ils consistaient à remplacer le système du traitement de l'eau, les conduites d'alimentation, le plafond et les luminaires de la piscine.

5.4.3. Données financières

Frais de personnel

Voir chapitre 5.6.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation de ces installations s'élèvent en moyenne à CHF 87'500.00.

Revenus d'exploitation

La moyenne des recettes annuelles des trois dernières années est d'environ CHF 69'000.00.

Investissements

Investissements consentis par le passé

Libellés	Montants (en CHF)
1970 – 1971 Construction de la piscine	1'000'000.00
1994 Changements des conduites	120'000.00
1995 – 1998 Travaux de rénovation	230'000.00
Total général des investissements	1'350'000.00

Investissements futurs

Les alentours du bassin de la piscine couverte devront être réfectionnés étant donné leur étanchéité défectueuse. Pour remédier à cet état de fait, un montant d'environ CHF 70'000.00 devra être investi.

5.5. Port de plaisance – rubrique budgétaire 172

5.5.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	0.96	114'000.00
Charges d'exploitation		32'000.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>146'000.00</i>
Revenus d'exploitation		-172'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-172'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation	0.96	-26'000.00

5.5.2. Description de la prestation – Contexte historique

- L'ouverture des installations du port de petite batellerie date de la même époque que celle de la piscine, à savoir en 1975. Les premiers crédits votés concernaient toute la zone des rives du lac et étaient étroitement liés entre la piscine de Pully-Plage, le port de petite batellerie et le quai Milliquet (débarcadère). Nous rappelons que le montant total de ces crédits s'est élevé à CHF 10'159'000.00 (voir point 5.2.1 alinéas 3 et 4). Vu l'imbrication de ces travaux, il est extrêmement difficile d'isoler le coût du port.
- Après son ouverture, il est apparu, très rapidement, que le nombre de places d'amarrage était insuffisant par rapport aux demandeurs. Une liste d'attente s'est constituée et, à ce jour, elle compte plus de 650 personnes. Hélas, peu de mouvements dans la gestion des locataires sont enregistrés, empêchant bon nombre d'amateurs d'activités lacustres de pouvoir bénéficier d'un emplacement dans le port. Ces places sont louées sous une forme similaire à un bail à loyer imposant des règles d'application strictes identiques à un bail d'appartement par exemple. Les activités du port sont régies par un règlement élaboré, en collaboration avec un homme de loi, de manière similaire dans tous les ports lémaniques et qui a été approuvé par le Conseil d'Etat. C'est dire que les marges de manœuvre par rapport à certaines pratiques appliquées par des locataires sont relativement minces et ceci malgré les fréquents contrôles appliqués par la Direction des domaines, gérances et sports.

L'entretien des installations, que cela soit les pontons, les amarrages ou les chaînes est financé par le biais des budgets d'exploitation. Depuis quelques années, le résultat financier couvre les frais de fonctionnement et, en cas de charges supplémentaires pour des travaux plus conséquents, celles-ci sont reportées sur le coût de location des différents emplacements. Bien entendu, ces augmentations doivent répondre aux conditions imposées par le droit du bail.

5.5.3. Données financières

Frais de personnel

Voir chapitre 5.6.

Frais d'exploitation

La moyenne annuelle des charges d'exploitation sur trois années s'élève à CHF 32'000.00.

Revenus d'exploitation

La moyenne annuelle des recettes, constituées des taxes de port et d'amarrage, est de CHF 172'000.00.

Investissements

Investissements consentis par le passé

Il s'avère difficile de dissocier les montants consentis pour la création du Port de Pully et ceux de la piscine de Pully-Plage (CHF 10'159'000.00).

Investissements futurs

La zone du port de petite batellerie, dans sa configuration actuelle, ne devra pas subir d'importants investissements dans ces prochaines années si ce n'est un éventuel dragage de la zone en cas d'ensablement. Ces travaux pourront être financés par le biais du budget et reportés sur les locataires.

5.6. Données financières – frais de personnel – des points 5.3 à 5.5

5.6.1.1. Frais de personnel

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Pully-Plage	1.28	139'000.00
Auxiliaires (Pully-Plage)		144'000.00
Piscine couverte	1.76	205'000.00
Port de plaisance	0.96	114'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	4.00	602'000.00

5.7. Position Municipalité sur les points 5.2 à 5.5

Les nombreux utilisateurs du Port-de-Pully et de ses abords, que cela soit les hôtes de passage, les locataires de places d'amarrage ou les navigateurs extérieurs, ne tarissent pas d'éloges; ces installations pouvant être considérées comme une excellente image de la Ville de Pully notamment sur le plan touristique.

A Pully-Plage, environ 150'000 personnes fréquentent les installations durant une saison.

Quant à la piscine couverte, entre les utilisations scolaires, le club de natation et le public, on peut relever que plus de 10'000 personnes utilisent ces installations.

On peut considérer que ces installations sportives répondent à un réel besoin du public, dans la pratique du sport populaire, mis à disposition par la collectivité publique. C'est dans cet esprit que la Municipalité entend maintenir ces installations en faveur de la population.

5.8. Vignes – rubrique budgétaire 330

5.8.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel fixe et occasionnel	2.00	241'000.00
Charges d'exploitation		157'000.00
Total des charges d'exploitation		398'000.00
Revenus d'exploitation		-329'000.00
Total des revenus d'exploitation		-329'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	2.00	69'000.00

5.8.2. Description de la prestation – Contexte historique

A partir du V^e
siècle

nous trouvons trace des vignes pulliérannes lorsque la fille de la reine Berthe, Adélaïde, offrit à l'Abbaye clunisienne de Payerne des champs et des vignes situés sur le territoire de la Ville de Pully. Les moines s'empressèrent d'en tirer parti et édifièrent à cette époque l'imposant bâtiment que l'on appelle encore aujourd'hui le Prieuré.

En 1921, la surface viticole de la Ville s'élevait à 153 hectares, alors qu'en 1931, elle n'était déjà plus que de 57 hectares suite à une invasion du phylloxéra (insecte parasite).

Suite à l'essor urbanistique que Pully a connu ces 5 dernières décennies, il ne subsiste plus que 9 hectares de vignes (3 petits propriétaires privés, la station fédérale du Caudoz et le domaine communal de 3,6 hectares).

Début des années
1980

la Municipalité de l'époque, consciente que le domaine communal se trouvait à un tournant, a mandaté au début des années quatre-vingt un ingénieur agronome pour étudier la situation. Il ressortait clairement que l'exploitation viticole devait être considérablement transformée, tant sur le plan viticole que sur celui des caves et locaux divers, afin de faire face à l'évolution de la viticulture qui s'annonçait.

Dès 1988

sur la base des décisions de la Municipalité, par étapes, le

vignoble a été entièrement reconstitué et de nouveaux cépages introduits dans diverses parcelles. Cette diversification, entreprise progressivement, a permis de diminuer de manière anticipée la production de chasselas qui pose actuellement de gros problèmes dans les vignobles suisses. De nouveaux produits ont pu être élaborés à Pully (chardonnay, diolinoir-gamaret, sève-resses, mousseux de chasselas).

2 novembre 1988 approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 290'000.00 destiné à la transformation de la cave.

Dès 1989 et jusqu'en 2003 le domaine a été mécanisé avec l'achat d'un tracteur et, au gré des années et ceci jusqu'en 2003, d'importants investissements ont été consentis, par le biais du budget, pour poursuivre la transformation des vignes et de la cave. En résumé, le total des investissements engagés durant ces années s'élève à CHF 1'500'000.00 (coût de la main d'œuvre compris).

5.8.3. Données financières

Frais de personnel

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel fixe et de personnel occasionnel (300 heures par an)	2.00	
Coût annuel estimé des frais de personnel	2.00	241'000.00

A noter que, dès 2006, il est prévu de former un apprenti viticulteur afin de répondre à la demande de la formation professionnelle d'offrir plus de places d'apprentissage aux jeunes.

Frais d'exploitation

La moyenne annuelle des frais d'exploitation est de CHF 157'000.00.

Revenus d'exploitation

Les recettes, provenant de la récolte vendue sous forme de bouteilles, disparaîtraient, dont le montant annuel s'élève à CHF 329'000.00 par année. On peut estimer que les bouteilles utilisées pour les besoins communaux représentent CHF 40'000.00.

Investissements

Investissements consentis par le passé

Libellés	Montants (en CHF)
1988 – 2003 Transformation du vignoble et de la cave, acquisition de machines, y compris frais de personnel	1'790'000.00
Total général des investissements	1'790'000.00

Investissements futurs

Dans les cinq prochaines années, le renouvellement du matériel d'équipement pour un montant de CHF 100'000.00 est à prévoir.

5.8.4. Position de la Municipalité

Les vignes pulliérannes font réellement partie de l'histoire de Pully et il est important que cet héritage de nos ancêtres soit conservé. L'attachement de Pully à ses vignes est profond et les armoiries communales en font un véritable symbole.

La Municipalité estime que, grâce à ces importants efforts tant financiers qu'humains, le domaine viticole communal, de par sa diversification et de par la qualité de ces produits, répond entièrement aux attentes de la clientèle en constante augmentation.

Elle est persuadée que cette évolution positive, qui se ressent déjà dans les comptes communaux, va se poursuivre, permettant d'atteindre, comme annoncé, l'équilibre financier recherché à partir du moment où le domaine viticole sera entièrement en production.

La Municipalité a examiné différentes options concernant l'avenir des vignes allant de la vente à la location, ou encore à l'exploitation par un vigneron tâcheron.

Il est apparu que la vente du domaine ne permettrait d'en tirer que de CHF 7.00 à CHF 25.00 par mètre carré (Société Romande de Vulgarisation Agricole, SVRA) soit entre CHF 250'000.00 et CHF 900'000.00, ce qui représente largement moins que les investissements consentis.

Elle a décidé de privilégier la solution actuelle qui permet d'avoir un contrôle sur la qualité de la récolte puis de la vinification, seules garantes de la qualité du vin offert et donc du succès de son écoulement et de répondre à ses propres besoins.

Enfin, comme Commune rattachée au futur district de Lavaux, elle se doit de conserver son caractère viticole.

5.9. Stand de tir de Volson – rubrique budgétaire 351

5.9.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel (chef cibarre et concierge)		20'000.00
Charges d'exploitation		37'000.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>57'000.00</i>
Revenus d'exploitation		-19'000.00
Subventions reçues de Belmont		-8'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-27'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation		30'000.00

5.9.2. Description de la prestation – Contexte historique

1923	début de la pratique du tir à Pully dans les forêts de Volson.
1978	incendie du bâtiment, sinistre d'origine vraisemblablement criminelle. Il ne resta plus que les murs et le sous-sol abritant la buvette et les W.C. Afin de permettre la reprise des tirs en mars 1979, la Municipalité prit la décision d'entreprendre immédiatement des travaux de consolidation et de remise en état de ce qui restait de l'immeuble, pour un montant de CHF 40'000.00.
1 ^{er} octobre 1980 et 17 décembre 1980	adoption par le Conseil communal de deux crédits d'un total de CHF 1'320'000.00, destiné à la construction d'un nouveau bâtiment.
16 mai 1984	adoption par le Conseil communal d'un crédit de CHF 45'000.00, destiné à installer des parois absorbantes, toutes les deux stalles, afin d'atténuer les émissions dont les valeurs limites de l'époque étaient dépassées.
5 juin 1985	adoption par le Conseil communal d'un crédit de CHF 221'000.00 pour l'installation de cibles électroniques.

Fin des années 1990	<p>entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1987, de la nouvelle ordonnance pour la protection du bruit (OPB), obligeant les propriétaires d'installations provoquant des nuisances sonores à les assainir en prenant différentes mesures techniques.</p> <p>La première des mesures appliquée concerne la limitation de l'utilisation du stand. Le nombre de journées de tirs étant défini par le degré de dépassement des nuisances sonores (26 demi-journées pour le stand de Volson).</p>
2000	<p>mise à l'enquête publique d'une demande d'allégement prévue par l'art. 14 OPB, pour les stands de tir, à partir du moment où les travaux deviennent démesurés tant au niveau technique que financier, permettant de dépasser les valeurs limites d'exposition au bruit. Une opposition a été déposée par un habitant de Belmont qui l'a retirée suite à un accord particulier passé avec lui, précisant que des mesures techniques devaient être érigées sur son terrain dont le coût total s'est élevé à CHF 37'000.00, montant pris en charge par les comptes communaux en 2003.</p>
2002	<p>réalisation de divers autres travaux comme l'installation de tunnels de tir, pour un montant de CHF 82'293.00, financé par le fonds de rénovation du budget et permettant d'absorber une grande partie des nuisances sonores dès la sortie de l'arme à feu.</p>
2003	<p>pose d'une paroi anti-bruit et une partie de la facture de la réfection du pare-balles enregistrées dans le fonds de rénovation du budget pour un montant de CHF 85'000.00.</p>
2004	<p>les travaux finaux pour la modification du pare-balles ont été financés, par ce même biais, pour une somme de CHF 82'659.00.</p>
Dès 2006	<p>avec la réorganisation de l'armée et suite à la diminution des effectifs de celle-ci, le nombre de jours de tirs a déjà diminué pour atteindre 25 demi-jours (diminution de 1,5 demi-jour). Cette diminution va encore se poursuivre pour la saison 2007, influençant également le nombre de tirs dits sportifs.</p> <p>De plus, il a été beaucoup question ces derniers temps de la suppression totale des tirs militaires hors-service. Selon des renseignements obtenus auprès de différentes sources, il semble que ceux-ci soient maintenus en tout cas jusqu'en 2011.</p> <p>Quant au stand du petit calibre, il pourrait être modernisé afin d'accueillir une activité non-bruyante qui est en train de prendre un certain essor. Un groupe de travail a été constitué afin de définir son avenir.</p>

5.9.3. Données financières

Frais de personnel

Le taux d'activité du collaborateur chargé de l'entretien du stand de tir représente 10%, soit CHF 11'000.00 par année.

D'autre part, un chef cible, engagé par contrat de droit privé, effectue également des heures lors des séances de tir (CHF 9'000.00 par année).

Frais d'exploitation

Les charges annuelles sont en moyenne de CHF 37'000.00.

Revenus d'exploitation

Les recettes provenant de la location des cibles électroniques, montant adapté au nombre de coups tirés, sont en moyenne de CHF 5'000.00 par année. Le revenu des locations de la buvette atteint en moyenne le montant de CHF 14'000.00.

Investissements

Investissements consentis par le passé

Libellés		Montants (en CHF)
1978	Remise en état du stand après incendie	40'000.00
1980	Construction d'un nouveau stand	1'320'000.00
1984	Installation de parois absorbantes	45'000.00
1985	Installation de cibles électroniques	221'000.00
2000	Mesures particulières chez un privé	37'000.00
2002	Installation de tunnels de tir	82'293.00
2003	Pose de parois anti-bruits	85'000.00
2004	Modification des pare-balles	82'659.00
Total général des investissements		1'912'952.00

Investissements futurs

Pour maintenir l'exploitation du stand de tir de Volson, il serait nécessaire d'installer un récupérateur de balles situé derrière la ciblerie (coût d'environ CHF 35'000.00), de réfectionner la ciblerie (CHF 50'000.00 environ) et de changer les cibles électroniques datant de 1985 qui ne peuvent plus être réparées (coût d'environ CHF 165'000.00), soit au total CHF 250'000.00.

Subventions reçues

La Commune de Belmont paye, sur la base d'une convention signée en 2003, un montant annuel d'environ CHF 8'000.00. Ce montant est basé sur les frais effectifs répartis d'après le nombre de tireurs et d'habitants par commune.

5.9.4. Position de la Municipalité

Les communes ont l'obligation de mettre une ligne de tirs en faveur de leurs concitoyens devant accomplir leurs tirs militaires hors service. Cette mise à disposition peut être faite sur le territoire de la commune ou dans une commune voisine (en général sous un régime de convention avec cette dernière).

En l'état, la Municipalité est d'avis d'attendre le résultat des réflexions du groupe de travail, composé d'utilisateurs, sur l'avenir du stand, en restant attentive aux contraintes liées au respect des différentes normes légales en relation avec les investissements à consentir.

5.10. Récapitulatif du Domaine des sports et des loisirs

N° de référence	Prestations	Nombre d'EPT	Montant (en CHF)
5.1	Centre sportif de Rochettaz	0.40	200'600.00
5.3	Piscine de Pully-plage	1.28	118'000.00
5.4	Piscine couverte	1.76	193'500.00
5.5	Port de plaisance	0.96	-26'000.00
5.9	Vignes	2.00	69'000.00
5.10	Stand de tir de Volson	0.00	30'000.00
Total coût Domaine des sports et des loisirs		6.40	585'100.00

6. DOMAINE DES ECOLES ET DU SOCIAL

6.1. Réfectoires scolaires – rubrique budgétaire 513

6.1.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	5.05	364'000.00
Charges d'exploitation		238'000.00
Total des charges d'exploitation		602'000.00
Revenus d'exploitation		-326'000.00
Subventions reçues		-56'000.00
Total des revenus d'exploitation		-382'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	5.05	220'000.00

6.1.2. Description de la prestation – Contexte historique

Réfectoires de l'enseignement primaire

Juillet 2002 décision de la Municipalité de créer des réfectoires primaires offrant une prise en charge pour le repas de midi entre 11h30 et 14h00 aux écoliers primaires de Pully à Jules Loth et aux Alpes.

Cette prestation a paru indispensable à l'heure où de nombreuses familles ne pouvaient plus se contenter d'un seul salaire pour vivre. Elle avait également pour but de répondre aux nombreuses demandes de parents qui n'avaient pas de place en unité d'accueil pour écoliers.

Janvier 2003 ouverture des réfectoires primaires. 300 écoliers âgés de 6 à 10 ans fréquentent la structure en consommant 10'350 repas par année.

Cette prestation s'inscrit dans l'esprit de la future LAje (Loi sur l'accueil de jour des enfants) qui a pour objectif de tendre sur tout le territoire du Canton à une offre suffisante en places d'accueil accessibles financièrement, en priorité pour les enfants des parents menant une activité professionnelle ou similaire.

L'effectif du personnel est le même depuis l'ouverture des réfectoires. Au cas où la demande dépasserait la capacité d'accueil liée à l'effectif du personnel, priorité serait donnée aux familles monoparentales et dont les deux parents travaillent.

Réfectoire de l'enseignement secondaire

(objet traité pour mémoire, car découlant d'une obligation légale)

9 février 1977 adoption par le Conseil communal des préavis, établis en décembre 1976, traitant d'une part le Collège Arnold Reymond et d'autre part l'Octogone, son aula et le réfectoire.

1980 ouverture du réfectoire situé dans le bâtiment de l'Octogone en parallèle à celle du Collège Arnold Reymond, principalement afin de permettre à Pully de scolariser ses élèves ainsi que les élèves du même degré et provenant de l'arrondissement scolaire de Lavaux. Cette prestation découle donc de l'obligation cantonale régissant les bâtiments scolaires.

Le réfectoire scolaire secondaire d'Arnold Reymond, situé dans le bâtiment de l'Octogone peut accueillir jusqu'à 130 élèves à la fois, durant les récréations et la pause de midi.

Vu la complexité des horaires secondaires, nous gérons ainsi plusieurs services quotidiens avec des pics et un afflux important de 12h00 à 13h00 et de 13h00 à 14h00. Nos « clients » peuvent y acquérir des boissons chaudes ou froides ainsi que des repas, menus, pizzas, salades, sandwichs ou y amener leur pique-nique.

Le public cible se recrute, du lundi au vendredi, principalement parmi les élèves du secondaire, de la 5^e à la 9^e année, venant des Collèges des Alpes, du Collège Principal et naturellement de l'Arnold Reymond.

Ce réfectoire offre une possibilité d'extension du foyer de l'Octogone et peut accueillir, le soir et le week-end, d'autres utilisateurs tels que sociétés locales, artistes, Ecole de musique, pour des repas fournis ou non, mais toujours avec la présence de personnel, facturé alors aux bénéficiaires de ces prestations.

En outre et jusqu'à juillet 2005, le réfectoire accueillait, pour le repas de midi, les enfants de l'UAPE, à qui cette prestation était facturée, jusqu'à leur transfert dans leurs nouveaux locaux. Le personnel a déjà été diminué en conséquence.

6.1.3. Données financières

Frais de personnel

Le temps de travail des collaborateurs du service des infrastructures scolaires est partagé entre la gestion des deux réfectoires, l'organisation des camps scolaires et des colonies, ainsi que d'autres tâches liées aux écoles.

Les réfectoires primaires occupent 11 dames, engagées par contrat de droit privé, et travaillant chacune 12 heures par semaine pendant les 39 semaines scolaires dans les trois lieux d'accueil et représentant 2,75 EPT.

Le réfectoire du Collège Arnold Reymond (réfectoire secondaire) occupe six dames travaillant à temps partiel et représentant 2,3 EPT.

En matière de frais de personnel, les réfectoires scolaires (primaires et secondaire) ont un coût qui peut être estimé à CHF 364'000.00.

6.1.3.1. *Frais d'exploitation*

Réfectoires de l'enseignement primaire

Les frais d'exploitation annuels sont estimés à CHF 83'000.00.

Réfectoire de l'enseignement secondaire

Les frais hôteliers d'exploitation annuels sont estimés à CHF 155'000.00.

6.1.3.2. *Revenus d'exploitation*

Réfectoires de l'enseignement primaire

Les revenus annuels d'exploitation sont estimés à CHF 124'000.00. Ce montant est pour l'essentiel composé de la vente des repas. Les tarifs concernant les repas distribués ont subi une hausse dès l'année 2005.

Réfectoire de l'enseignement secondaire

Les revenus annuels d'exploitation sont estimés à CHF 202'000.00. Ce montant est pour l'essentiel composé de la vente des repas.

Subventions reçues

Le montant total des contributions annuelles perçues pour le réfectoire secondaire peut être estimé à CHF 56'000.00. Ce montant est pour l'essentiel composé de la participation des communes de l'arrondissement pour 450 élèves environ. Ce montant est en fait compris dans la facturation globale qui est transmise aux communes pour le coût global de leurs élèves.

6.2. Etudes surveillées

6.2.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel		51'000.00
<i>Total des charges de personnel</i>		<i>51'000.00</i>
Revenus d'exploitation		-8'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-8'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation		43'000.00

6.2.2. Description de la prestation – Contexte historique

A l'origine, cette prestation était appelée « Classes gardiennes ». Elle a pour but la surveillance de 6-7 groupes de 5 à 12 enfants répartis dans 4 ou 5 collèges du secteur primaire, les lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 17h00.

Actuellement, une dizaine d'auxiliaires travaillent pour la surveillance de ces enfants.

Cette prestation s'inscrit dans l'esprit de la future LAje (Loi sur l'accueil de jour des enfants) qui a pour objectif de tendre sur tout le territoire du Canton à une offre suffisante en places d'accueil accessibles financièrement, en priorité pour les enfants des parents menant une activité professionnelle ou similaire (coût annuel estimé CHF 51'000.00).

6.2.3. Données financières

Revenus d'exploitation

Une contribution est demandée aux parents pour les études surveillées d'environ CHF 8'000.00.

6.3. Camps scolaires à la montagne – Home-école des Mosses – rubrique budgétaire 570

6.3.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel	4.00	418'000.00
Charges d'exploitation		145'000.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		563'000.00
Revenus d'exploitation		-95'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		-95'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	4.00	468'000.00

6.3.2. Description de la prestation – Contexte historique

28 novembre 1962 approbation par le Conseil communal de divers préavis octroyant
27 novembre 1963 un crédit de construction de CHF 1'141'000.00 au total.
20 mai 1965

13 janvier 1969 ouverture du home-école.

4 juin 1986 approbation par le Conseil communal d'un crédit de CHF 223'500.00, destiné à la réfection partielle des façades en bois en remplaçant ce matériel par des plaques d'Eternit, au changement de volets (en aluminium) et à la réfection totale de la toiture. Finalement, le coût définitif de ces travaux de réfection s'est monté à CHF 212'355.00.

Ouvert depuis 36 ans, on peut estimer à environ 30'000 le nombre d'enfants de Pully qui ont bénéficié de cette infrastructure. Toutes les classes de la 4^e année primaire à la 6^e année secondaire passent à tour de rôle une semaine d'école à la montagne ou de ski scolaire durant 38 à 39 semaines par an. Ce home a donc marqué des générations d'enfants de la Ville et les expériences de vie communautaire appartiennent au patrimoine « mental » des jeunes Pulliérans.

Ce home-école, assimilé à un bâtiment scolaire, dispose de 36 lits, répartis dans 12 chambres à 3 lits, d'une salle de classe et de divers locaux pour les loisirs et la vie en communauté.

Ce home-école ne présente aucun intérêt pour les écoles sans le cuisinier, l'intendant et les deux animateurs. Les enseignants ne peuvent se substituer à ces professionnels, car ils sont responsables d'autres activités dans le cadre du camp qui ne leur laissent pas de temps pour l'intendance.

6.3.3. Données financières

Frais de personnel

Le home-école des Mosses, qui accueille actuellement des classes toute l'année, travaille avec une équipe permanente de quatre personnes à plein temps, à savoir le directeur, un cuisinier, une monitrice et un intendant. L'épouse de ce dernier effectue quelques heures de ménage et d'entretien du linge de maison.

De janvier à mars, une deuxième monitrice auxiliaire vient travailler puisque les camps de ski nécessitent un encadrement plus grand que durant les autres périodes de l'année.

Le coût annuel de l'école à la montagne en matière de personnel est estimé à environ CHF 418'000.00.

Frais d'exploitation

Les charges annuelles d'exploitation relatives aux camps scolaires à la montagne sont estimées à CHF 145'000.00.

Revenus d'exploitation

Les revenus annuels d'exploitation peuvent être estimés à CHF 95'000.00. Ils sont composés pour l'essentiel de la participation des parents aux divers camps organisés.

Investissements consentis par le passé

Libellés	Montants (en CHF)
1962–1965 Crédit de construction	1'131'570.00
1986 Crédit de rénovation	212'355.00
1996 Rénovation des façades et peinture des fenêtres	76'525.50
1997 Rénovation de la cuisine et remplacement de fenêtres	79'845.30
1998 Réfection du sous-sol et pose de carrelage	19'408.20
1999 Tubage cheminée et modification du chauffage	9'487.00
2000 Rénovation chauffage, façades et charpente	86'012.50
2002 Réfection des façades en maçonnerie	101'660.00
2004 Réparation de la chaudière	10'900.00
2005 Assainissement de la chaufferie	38'000.00
Total général des investissements	1'765'763.50

6.4. Camps de vacances aux Mosses – rubrique budgétaire 571

6.4.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel		15'000.00
Charges d'exploitation		26'000.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>41'000.00</i>
Revenus d'exploitation		-19'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-19'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation	0.00	22'000.00

6.4.2. Description de la prestation – Contexte historique

Les camps de vacances aux Mosses sont composés de 2 colonies d'été de 15 jours, destinées aux enfants de 10 à 16 ans, d'une semaine en octobre et d'une semaine de ski durant les relâches pour les 3^e, 4^e et, éventuellement les 5^e années.

Les participations encaissées auprès des parents, couvrant la pension et une partie des frais, sont basées sur le revenu imposable et vont de CHF 6.00 à CHF 45.00 par jour et par enfant, voire plus en cas de grosse fortune.

La rapidité des inscriptions et les listes d'attente démontrent le succès et la demande réelle de toutes les couches de la population pour ce genre de colonies.

Outre leur aspect social, les colonies permettent également le rapprochement et l'intégration à la vie communautaire d'enfants provenant de tous les milieux.

En dehors de ces camps, le home-école est loué durant 4 semaines par an, toujours durant les vacances scolaires, à des sociétés telles que le Ski-club de Pully, ainsi que quelques week-ends.

6.4.3. Données financières

Frais de personnel

L'équipe permanente en place s'adjoint environ huit jeunes moniteurs et aides de cuisine.

Le coût annuel en matière de personnel auxiliaire concernant les camps de vacances aux Mosses peut être estimé à environ CHF 15'000.00, tenant compte que l'on peut disposer de l'équipe permanente.

Frais d'exploitation

Les charges de ces colonies peuvent être estimées à environ CHF 26'000.00.

Revenus d'exploitation

Les recettes provenant de la contribution versée par les participants aux camps peuvent être estimées à environ CHF 19'000.00.

6.5. Camps de vacances aux Monts-de-Pully – rubrique budgétaire 572

6.5.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel		26'000.00
Charges d'exploitation		38'000.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		64'000.00
Revenus d'exploitation		-11'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		-11'000.00
Coût annuel estimé de la prestation	0.00	53'000.00

6.5.2. Description de la prestation – Contexte historique

1945 construction du chalet par la Ville, pour les « cures d'air » principalement destinées aux enfants défavorisés, avec des fonds communaux et un don du roi du Siam.

Chaque année, une cinquantaine d'enfants de 6 à 10 ans sont accueillis lors des deux colonies de 15 jours, chacune en été, en parallèle à la colonie des Mosses, accueillant souvent les grands frères ou sœurs. La répartition sociale couvre un large spectre de la population, favorisant les échanges et l'intégration, pour preuve la diversification des montants encaissés, basés sur le revenu imposable des parents.

Il sert en outre de refuge communal et est géré comme tel par les Domaines (pas compris dans les coûts et les recettes de ce chapitre).

6.5.3. Données financières

Frais de personnel

Pour ces deux colonies, la Ville engage une équipe composée d'un directeur, d'une cuisinière et d'environ six jeunes moniteurs et aides.

Le coût relatif aux frais de personnel concernant les camps de vacances aux Monts-de-Pully peut être estimé à environ CHF 26'000.00.

Frais d'exploitation

Les charges peuvent être estimées à environ CHF 38'000.00.

Revenus d'exploitation

Les recettes peuvent être estimées à environ CHF 11'000.00. Ces revenus proviennent de la contribution des participants qui se monte à environ CHF 215.00 pour deux semaines et par enfant pour un prix coûtant de CHF 920.00.

6.6. Aides individuelles aux écoles – rubriques budgétaires 510 et 520

6.6.1. Tableau récapitulatif

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel		55'000.00
Paielement de subventions		149'300.00
Coût annuel estimé de la prestation	0.00	204'300.00

6.6.2. Description de la prestation – Contexte historique

Les aides englobent ici les loisirs, le sport et la culture et répondent aux demandes faites par les commissions scolaires au cours des années.

Forfait pour l'utilisation de la piscine couverte

Les montants de CHF 22'000.00 figurent à ce budget pour le primaire et CHF 8'000.00 pour le secondaire; ils correspondent au forfait versé aux Domaines pour l'utilisation de la piscine couverte pour les cours de natation obligatoires à donner aux élèves depuis les classes enfantines jusqu'en 5^e année de scolarité.

Enseignement primaire

Les activités extra-scolaires du primaire consistent principalement en :

- courses d'école et visites à la ferme (CHF 13'600.00), dont une partie est déjà payée par les parents;
- différents spectacles organisés, animés et présentés par l'animateur « théâtre » de la Ville, 4 à 6 fois par année, généralement dans les locaux du théâtre de l'Octogone (CHF 11'100.00);
- « Carrefour-chansons », l'activité culturelle la plus connue au niveau primaire (CHF 8'800.00), spectacle présenté annuellement depuis 1982 à l'initiative des maîtres de musique des établissements scolaires, est la conjugaison de l'animation « musique », prise en charge sur l'enveloppe pédagogique par des enseignants, et l'animation « théâtre » de la Ville. Toutes les classes y participent à tour de rôle. Le succès rencontré par les 4 représentations annuelles du spectacle public et gratuit est démontré par la difficulté d'y obtenir des places !;
- camps de relâche et d'automne aux Mosses (CHF 3'000.00).

Enseignement secondaire

Les aides individuelles résultent également des demandes antérieures des commissions scolaires ; elles ont été pour la plupart reprises par le Canton sous forme de recommandations. Elles consistent en subsides partiels aux coûts :

- camps de ski d'une semaine pour toutes les classes de 7^e année (environ 270 élèves) durant l'année scolaire, en complément donc aux camps de 5^e et 6^e années qui ont lieu aux Mosses (CHF 24'000.00);
- camps pour classes 8^e année VSO (CHF 6'000.00) et échanges linguistiques avec l'Allemagne (160 élèves) (CHF 7'000.00);
- voyages de fin d'études à l'étranger pour les 9^e année (240 élèves) (CHF 25'000.00);
- bourse pour parents démunis (CHF 5'000.00);
- spectacles (CHF 12'000.00);
- finale cantonale sportive (CHF 2'600.00);
- patinoire et piscine (CHF 1'200.00).

Pour que ces activités puissent être offertes à toutes les familles sans en mettre aucune dans la gêne, la Ville participe donc au financement collectivement et a déjà réduit ces subsides durant ces dernières années, augmentant ainsi la part demandée aux parents.

6.6.3. Données financières

Frais de personnel

Le coût de la gestion administrative des aides et subventions représente environ CHF 55'000.00 par année.

6.7. Service médical – prévention

Enseignement primaire

Les activités de prévention au cycle initial et aux cycles primaires se résument à la prévention routière, à l'éducation sexuelle et à des actions ponctuelles portant par exemple sur l'hygiène corporelle, l'alimentation saine et équilibrée, sous forme de projets dans le cadre de l'animation santé. La somme dépensée en 2004 est de CHF 3'600.00 (sans dentiste, prophylaxie et soins infirmiers).

Enseignement secondaire

Des activités de prévention sont conduites dès la 5^e année et confiées à l'équipe santé de l'établissement (animatrice santé, médiateurs, infirmière scolaire, en collaboration, selon les sujets, avec des spécialistes externes). Il s'agit de la prévention aux

dépendances, du SIDA, de la violence, de l'éducation sexuelle. L'Office des écoles en santé (ODES) participe financièrement, mais uniquement dans une faible mesure (CHF 2.50 par élève). Son fonctionnement consiste en d'éventuels remboursements selon ses budgets disponibles, toujours variables en fonction des projets des autres établissements du Canton. On ne peut donc pas tabler sur une somme sûre.

L'Etat contribue par le biais de l'enveloppe pédagogique de l'établissement (décharges de périodes d'enseignement).

Le coût annuel estimé dans le secteur secondaire, pour la prévention, l'animation Santé, SIDA et la médiation est d'environ CHF 16'000.00.

A noter que la prophylaxie dentaire étant obligatoire, elle n'est pas traitée dans ce préavis.

6.8. Position de la Municipalité sur les chapitres 6.1 à 6.7

6.8.1. Réfectoires scolaires – Etudes surveillées

Obligation légale pour le réfectoire secondaire, elle est en passe de le devenir au niveau primaire et pour les études surveillées. En tous les cas, il s'agit de prestations importantes offertes à la population et plus particulièrement aux familles dont les deux parents doivent travailler ou encore à celles qui sont monoparentales.

6.8.2. Camps scolaires à la montagne – Home-école des Mosses

Le home-école est un moyen d'éducation inestimable et apprécié de toute la population. Il participe à l'éducation sur le plan de la vie communautaire et permet de développer d'autres centres d'intérêt (sports divers, étude de la nature, contacts avec les animaux, etc.).

La Municipalité est d'avis que c'est une prestation importante pour les jeunes, qui s'inscrit dans une démarche de prévention et à ce titre doit être maintenue.

Elle s'est posée la question de savoir si une exploitation différente était envisageable mais a dû admettre que la suppression des services offerts par l'équipe permanente pourrait conduire l'école à renoncer à ces semaines, ce qu'elle trouverait hautement regrettable.

6.8.3. Camps de vacances aux Mosses et aux Monts-de-Pully

Le caractère social de ces camps n'est pas à démontrer. A ce titre, la Municipalité considère qu'ils entrent dans sa politique en faveur de la jeunesse et s'inscrivent dans une politique de prévention qui doit perdurer.

Relevons qu'au titre des économies, les camps des Mosses ont déjà été réduits de 3 à 2 semaines.

6.8.4. Aides individuelles aux écoles – Service médical – Prévention

Les aides individuelles aux écoles n'ont pas toutes un caractère légalement obligatoire mais ne sont pas loin de l'être. En effet, certaines sont recommandées par les écoles, d'autres s'inscrivent dans la future LAJe.

Elles constituent de toute manière des contributions importantes à l'éducation des enfants et à la prévention en général, dans une période où les problèmes sociaux sont tels qu'ils ne peuvent être négligés.

Il y a lieu de préciser que toutes ces prestations font l'objet d'une réévaluation au moment de l'établissement des budgets.

6.9. Social - subventions

6.9.1. Tableau récapitulatif

Voir tableau récapitulatif sous le chapitre 6.11.

6.9.2. Description de la prestation – Contexte historique

En matière sociale, diverses prestations sont fournies, certaines à caractère obligatoire, d'autres par volonté politique. Seules ces dernières sont analysées ci-après.

Participation communale aux frais de traitements dentaire et orthodontique

Cette aide concerne les enfants en âge de scolarité et touche les familles dont les ressources financières sont très basses, les frais dentaires n'étant pas couverts par l'assurance maladie. La participation communale représente de 10% à 90% des factures, en fonction du revenu des parents. Les décisions sont rendues après une enquête minutieuse. Son budget annuel est de CHF 7'000.00 en 2006.

Petit enfance

Le but de cette activité est de renseigner la population sur toutes les structures de la petite enfance existantes à Pully et d'exercer de nombreuses tâches pour les garderies (gestion pédagogique, relations avec le SPJ, demandes de subventions, élaboration des budgets, etc..).

Subventions

Plusieurs types de subventions existent :

- **Les aides à des personnes au bénéfice de prestations complémentaires (ci-après PC)** sont des aides instaurées par la Municipalité, en 1996, juste après l'entrée en

vigueur de la Loi sur les PC. En effet, les personnes qui ont un droit à des prestations complémentaires ont des revenus très bas. Ces aides consistent en une somme de CHF 7.00 par mois pour l'abonnement TL (CHF 595.00 en 2004) et de CHF 80.00 à CHF 110.00 par mois comme aide au loyer, en général plus élevé dans notre région qu'ailleurs. Ces aides sont remboursables après décès, s'il s'avère que ces personnes ont une fortune (CHF 124'000.00).

- **L'aide communale directe** a été créée en 1993 par la Municipalité en vue d'octroyer des aides uniques à des personnes dans une situation financière difficile, et pour qui certaines factures ne seraient pas prises en charge par d'autres fonds. Au début, cette aide provenait du Fonds de provision à but social, puis a fait l'objet d'une rubrique dans le budget. Ces dernières années, ce fonds a été largement diminué. La plupart des grandes communes ont créé des aides de ce type, permettant un geste de générosité aux plus démunis (CHF 17'500.00 en 2002, revu à la baisse pour atteindre CHF 8'000.00 en 2005). Il en va de même des dons de Noël permettant aux familles dans le besoin de toucher de CHF 200.00 à CHF 400.00 pour Noël (CHF 10'000.00).
- **Les subventions et aides à diverses œuvres et associations** sont des réponses aux sollicitations fréquentes dont les communes sont l'objet. Elles permettent à des associations, souvent bénévoles, d'aider des personnes en difficulté et de compléter les aides des collectivités publiques. Cependant, notre aide n'est octroyée qu'aux institutions ne touchant pas de subventions via la facture sociale ou ayant une action sur les habitants de Pully (CHF 5'490.00 en 2002, ramenée à CHF 3'200.00 en 2005).
- **Aide à quelques institutions** : le montant de CHF 41'100.00 en 2002 a été réduit à CHF 23'100.00 en 2004 et à CHF 4'900.00 pour 2006.
- **Les subventions pour la santé publique** sont constituées par :
 - ☞ quelques dons minimes;
 - ☞ l'aide apportée aux habitants à mobilité réduite, consentie actuellement par toute la Couronne lausannoise à Transport Handicap Vaud (THV), qui a été créé en 1986 et avec lequel, en mars 1990, la Ville de Pully a passé une convention. Le budget de cette prestation est de CHF 40'000.00 par année (CHF 70'000.00 en 2003). L'aide consiste à la prise en charge des frais de transports, au moyen d'un véhicule spécialisé, des personnes à mobilité réduite habitant Pully, jusqu'à concurrence de 120 courses par année et par personne, dont le coût moyen est de CHF 31.05 pour 2005.

6.9.3. Données financières

Frais de personnel

Deux collaboratrices à 100% s'occupent des diverses tâches sociales communales en rapport avec la petite enfance (crèches et garderies), le réseau des mamans de jour et les diverses subventions.

Annuellement, les coûts relatifs au personnel concernant le Service social communal sont estimés à environ CHF 209'000.00.

Revenus d'exploitation

Les revenus consistent en remboursement d'aides accordées à des personnes au bénéfice des prestations complémentaires à leur décès (environ CHF 13'000.00 par année).

Subventions

Libellés	Montants (en CHF)
Aide aux frais dentaires	7'000.00
Aide à des personnes au bénéfice de prestations complémentaires (abonnements TL et aide au loyer)	124'595.00
Interventions communales directes	8'000.00
Action des dons de Noël	10'000.00
Transport Handicap Vaud (THV)	40'000.00
Aide à quelques institutions	4'900.00
Dons à diverses œuvres ou associations	3'200.00
Total général des subventions payées	197'695.00

6.10. Garderies, Espace Jeunes et Mamans de jours

6.10.1. Tableau récapitulatif

Voir tableau récapitulatif sous le chapitre 6.11.

6.10.2. Description de la prestation – Contexte historique

La garderie « le Relais maternel » a été créée suite à l'adoption d'un préavis par le Conseil communal le 4 juin 1974. C'est la plus ancienne des structures de la petite enfance ouvertes à la journée. Elle accueille 40 enfants âgés de 2,5 ans à 4,5 ans, permettant à environ 100 familles d'en profiter.

La Nursery « la Tourterelle » a été créée en 1990, suite à l'adoption d'un préavis par le Conseil communal le 28 juin 1989, lors de la construction du Bâtiment du Pré-de-la-Tour 1 abritant des appartements, propriété de la Coopérative d'Habitation de Pully (capacité : 17 enfants de 2 mois à 2,5 ans permettant l'accueil d'environ 27 enfants).

L'unité d'accueil « les Copains d'abord » s'est ouverte en août 1995 sur une décision municipale faisant suite au constat que plusieurs enfants âgés de 5 à 10 ans se trouvaient seuls pour le repas de midi et en dehors des heures d'école, traînant parfois dans la rue. Cette structure a évolué, occupant d'abord une classe puis, dès 1999, une surface indépendante. Ainsi, au fil des années, elle a accueilli progressivement de 12 à 36 enfants à la fois. 80 familles environ profitent de cette structure.

« Espace Jeunes » a été créé suite à l'acceptation d'un préavis au Conseil communal du 5 février 1999. Le but était de renforcer le réseau associatif de la Ville, d'accompagner les adolescents dans des activités culturelles ou sportives, de créer un lieu de rencontres pour les jeunes de 12 à 18 ans, de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'orientation. Le rôle préventif de cette institution est très important. Une centaine de jeunes sont membres d'Espace Jeunes. Deux axes sont privilégiés : la volonté de favoriser la vie de la maison, plutôt que des loisirs à l'extérieur, et le désir d'offrir une attention particulière et un soutien aux jeunes en difficulté.

L'unité d'accueil pour écoliers des « Alpes » a été créée en août 2002, suite à l'acceptation du préavis au Conseil communal du 28.06.2000 sur l'aménagement du quartier des Alpes. Elle accueille 24 enfants à la fois (60 familles profitent de cette structure).

La Nursery des « Alpes » s'est ouverte en août 2004, suite au préavis au Conseil communal portant sur la construction du complexe des Alpes, comprenant un parking, un garde-meubles communal, des appartements, propriété des Coopératives d'Habitation de Lausanne et Pully, et une nursery. A cette époque, un large besoin se faisait sentir, la liste d'attente avoisinant les deux ans et la situation sociale des familles s'étant considérablement péjorée, en raison de la hausse des assurances et des

loyers. La nursery, d'une capacité de 22 enfants de 2 mois à 3,5 ans, décharge environ 30 familles.

Le réseau de mamans de jour a été créé en 1986, sur demande du Service de Protection de la Jeunesse qui avait souhaité déléguer sa compétence. En effet, le nombre de demandes pour placer des enfants en familles d'accueil de jour augmentait et il s'agissait de trouver également de nouvelles mamans de jour. Le service a très vite englobé Paudex, Belmont et Lutry, puis, en 1997, Epalinges. Une très grande évolution s'est opérée en 2002, puisque les mamans de jour sont devenues des salariées sous contrat, bénéficiant ainsi de prestations sociales. Le réseau compte 45 mamans de jour qui permettent à environ 290 enfants, dont 85 de Pully, d'être accueillis pendant que leurs parents travaillent. Les réseaux de mamans de jour couvrent tout le Canton de Vaud et sont un mode de garde indispensable et complémentaire à celui des garderies, celles-ci offrant un nombre insuffisant de places.

Les frais de gestion sont répartis entre les communes partenaires.

6.10.3. Données financières

Frais de personnel

Le nombre de collaborateurs et les EPT, à l'Espace jeunes et dans les garderies, sont les suivants :

- La Nursery « la Tourterelle » : 8 personnes pour 4,44 EPT, sans compter les stagiaires.
- La Nursery des « Alpes » : 8 personnes pour 5,5 EPT, sans compter les stagiaires.
- La garderie « le Relais maternel » : 9 personnes pour 6,93 EPT, sans compter les stagiaires.
- L'unité d'accueil « les Copains d'abord » : 8 personnes pour 4,30 EPT, plus 1 stagiaire.
- L'unité d'accueil pour écoliers des « Alpes » : 6 personnes, pour 3 EPT sans compter les stagiaires.
- « Espace Jeunes » : 4 personnes pour 2,29 EPT + 3 moniteurs.

Au total : 43 collaborateurs sous contrat fixe pour 26,46 EPT.

Subventions

Garderies et Espace Jeunes : ces montants représentent la participation communale, résultat des charges totales moins la participation des parents et les subventions cantonales :

Libellés	Montants
----------	----------

	(en CHF)
Relais maternel	322'500.00
Nurserie la Tourterelle	255'000.00
Uape Les Copains d'abord	207'200.00
Uape des Alpes	161'000.00
Nurserie des Alpes	151'500.00
Ecole du jeudi	2'000.00
Mamans de jours (année transitoire)	42'100.00
Espace Jeunes	286'800.00
Total général des prestations	1'428'100.00

6.11. Tableau récapitulatif des points 6.9 et 6.10

Libellés	Nombre d'EPT	Montants (en CHF)
Charges de personnel social (<i>point 6.9.3</i>)	2.00	209'000.00
Subventions versées		1'625'795.00
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>1'834'795.00</i>
Revenus d'exploitation		-13'000.00
<i>Total des revenus d'exploitation</i>		<i>-13'000.00</i>
Coût annuel estimé de la prestation	2.00	1'821'795.00

6.12. Position de la Municipalité sur les chapitres 6.9 et 6.10

Les listes d'attente existantes pour chacune des structures pour la petite enfance témoignent à elles seules des besoins en la matière.

Les conséquences sociales seraient très graves en cas de suppression de ces prestations, non seulement pour les collaborateurs, mais pour la population qui est en

droit d'attendre ce type de structures dans une ville de 16'484 habitants. Les effets en seraient probablement les suivants :

- risque pour de nombreux parents de perte de leur travail par manque de place d'accueil de leur enfant;
- risque de délinquance accru pour l'avenir (si suppression des UAPE, des réfectoires, d'Espace Jeunes), une prise en charge des enfants hors des heures scolaires ayant un grand rôle préventif;
- les structures de ce type (spécialement les nurseries et garderies) ne sont viables dans leur mode de fonctionnement social (c'est-à-dire avec des tarifs en fonction des revenus des parents basés sur un système de solidarité) que si elles sont subventionnées par les communes. Une reprise de ces structures par des privés reviendrait à en limiter l'accès à des parents pouvant payer CHF 100.00 par jour de garde;
- la Ville serait en porte-à-faux avec la future LAJe (Loi sur l'accueil de jour des enfants). En effet, n'oublions pas que cette future loi a pour objectif de tendre sur tout le territoire du Canton à une offre suffisante en places d'accueil accessibles financièrement, en priorité pour les enfants des parents menant une activité professionnelle ou similaire. Nos structures actuelles répondent exactement à l'esprit de la future loi; nous constatons même que le nombre de places actuel paraît insuffisant, si l'on se réfère à la liste d'attente importante.

De plus, il faut insister sur le rôle formateur de ces structures qui accueillent des élèves en stage des écoles d'éducation, des stagiaires préalables et des collaborateurs en formation en emploi (pour ces derniers, 6 actuellement et 3 en attente de commencer leur école en 2006).

6.13. Récapitulatif du Domaine des écoles et du social

N° de référence	Prestations	Nombre d'EPT	Montant (en CHF)
6.1	Réfectoires scolaires	5.05	220'000.00
6.2	Etudes surveillées	0.00	43'000.00
6.3	Camps scolaires à la montagne	4.00	468'000.00
6.4	Camps de vacances aux Mosses	0.00	22'000.00
6.5	Camps de vacances aux Monts-de-Pully	0.00	53'000.00

6.6	Aides individuelles aux écoles	0.00	204'300.00
6.7	Service médical – prévention	0.00	19'600.00
6.9	Social – subventions	2.00	393'695.00
6.10	Garderies et Espace Jeunes	0.00	1'428'100.00
Total coût Domaine des écoles et du social		11.05	2'851'695.00

7. RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

N° de référence	Prestations	Nombre d'EPT	Montant (en CHF)
3.1	Bibliothèque	2.00	326'000.00
3.2	Sociétés locales	0	246'500.00
3.3	Manifestations importantes et appui logistique	0	132'500.00
3.4	Subventions versées par l'administration générale	0	145'000.00
3.6	Dons au Tiers-Monde	0	30'000.00
Total Domaine administration générale		2.00	880'000.00

4.1	Théâtre de l'Octogone	4.75	1'737'500.00
4.2	Théâtre des Jeunes	0.00	0.00
4.3	Compagnie Linga	0.00	50'000.00
4.4	Musées	1.70	474'500.00
4.5	Café-théâtre de la Voirie	0.65	76'100.00
4.6	Ecole de Musique de Pully (EMP)	0.50	542'000.00
Total Domaine culturel		7.60	2'880'100.00
5.1	Centre sportif de Rochettaz	0.40	200'6000.00
5.3	Piscine de Pully-plage	1.28	118'000.00
5.4	Piscine couverte	1.76	193'500.00
5.5	Port de plaisance	0.96	-26'000.00
5.9	Vignes	2.00	69'000.00
5.10	Stand de tir de Volson	0.00	30'000.00
Total Domaine des sports et des loisirs		6.40	585'100.00
6.1	Réfectoires scolaires	5.05	220'000.00
6.2	Etudes surveillées	0.00	43'000.00
6.3	Camps scolaires à la montagne	4.00	468'000.00
6.4	Camps de vacances aux Mosses	0.00	22'000.00
6.5	Camps de vacances aux Monts-de-Pully	0.00	53'000.00
6.6	Aides individuelles aux écoles	0.00	204'300.00
6.7	Service médical – prévention	0.00	19'600.00
6.9	Social – subventions	2.00	393'695.00
6.10	Garderies et Espace Jeunes	0.00	1'428'100.00
Total Domaine des écoles et du social		11.05	2'851'695.00
Coût total de toutes les prestations		27.05	7'196'895.00

8. CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de voter la résolution suivante :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 9 - 2006 de la Municipalité du 12 avril 2006
- vu le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

- de prendre acte du préavis d'intention de la Municipalité relatif aux prestations communales non obligatoires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic Le secrétaire

J.-F. Thoney

C. Martin